



Bureau d'études et de maîtrise d'œuvre

Environnement - Eau - Sol
Assainissement - Epandage
Aménagement - Urbanisme

Commune de
PALLEAU

Département de la Saône et Loire

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



OCTOBRE 2004



**ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Société d'Étude des Sols pour l'Aménagement de l'Espace Rural

SIÈGE SOCIAL : Château Courrier, 17 Avenue de Paris, 86700 COUHÉ - Tél. : 05.49.37.69.69 - e-mail : info@sesaer.fr - Télécopie : 05.49.37.69.70

ANTENNE MIDI-PYRÉNÉES : Z.A. de Roumagnac, 81600 GAILLAC - Tél. : 05.63.57.19.09 - e-mail : sud@sesaer.fr - Télécopie : 05.63.57.12.92

ANTENNE AUVERGNE : 3 bis route de Parentignat, 63500 ISSOIRE - Tél. : 04.73.55.95.90 - e-mail : centre@sesaer.fr - Télécopie : 04.73.55.95.91

ANTENNE BOURGOGNE : 1 rue Saint-Marc, 89100 MAILLOT - Tél. : 03.86.65.46.63 - Télécopie : 03.86.65.89.91

SARL au capital de 449 918 €

Site internet : www.sesaer.fr

SOMMAIRE

A - RAPPELS RÉGLEMENTAIRES.....	2
1 - OBJET DU DOSSIER.....	2
2 - OBJECTIF.....	2
3 - LES PRINCIPALES OBLIGATIONS	2
4 - LE LIEN ENTRE LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	6
B - LES CRITÈRES DE CHOIX POUR LA DÉTERMINATION DU ZONAGE.....	7
1 - QUELQUES DEFINITIONS.....	7
<i>L'assainissement individuel.</i>	7
<i>L'assainissement collectif.....</i>	7
<i>Le service d'assainissement collectif.....</i>	7
<i>Le service d'assainissement non collectif.....</i>	7
2 - ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	8
C - SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE	9
1. PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
<i>situation géographique</i>	9
<i>Habitat, densité, urbanisme</i>	9
<i>Le milieu récepteur et milieu naturel</i>	9
<i>Activités principales</i>	10
<i>L'assainissement collectif sur la commune</i>	10
<i>L'assainissement non collectif sur la commune</i>	10
2. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	11
3. ANALYSE DE L'HABITAT ET CONTRAINTES	12
D - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	13
E - RESEAU PLUVIAL.....	15
F - ORGANISATION DU SERVICE	16

A - RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

1 - OBJET DU DOSSIER

Ce document a pour objet de présenter aux habitants de la commune de **PALLEAU** le zonage d'assainissement retenu par le conseil municipal. Ce document ainsi que le rapport de l'étude du Schéma Communal d'Assainissement auquel il se réfère seront consultables en mairie lors de l'enquête publique.

Ils sont le fruit de la réflexion menée par la Municipalité, avec le soutien technique et financier du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE et des services techniques de l'état (DDE Maître d'Œuvre, SATAA).

2 - OBJECTIF

La Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 a consacré l'eau comme "patrimoine commun de la nation".

Les communes se voient imposer deux compétences **obligatoires** :

1° **délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif,**

2° **contrôler les systèmes d'assainissement individuel appartenant aux particuliers.**

L'assainissement non collectif correspond aux dispositifs d'assainissement situés dans le domaine privé et qui ne sont pas réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique. Dans la plupart des cas, et notamment pour les particuliers, il s'agira de dispositifs réalisés selon les techniques de l'assainissement individuel et à la charge des propriétaires des habitations correspondantes.

Le présent document de zonage traite du premier point n°1 et constitue la conclusion de l'étude de schéma d'assainissement. Il est le fruit de la réflexion menée par la Municipalité, avec le soutien technique et financier du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau, et des services techniques de l'état (D.D.E. Maître d'œuvre).

L'étude du schéma d'assainissement doit être validée par un **document de zonage d'assainissement collectif et non collectif, soumis à enquête publique.**

La prise en compte des problèmes posés par l'assainissement des eaux usées permettra ainsi de **rationaliser le développement communal.**

3 - LES PRINCIPALES OBLIGATIONS

L'assainissement des eaux usées domestiques constitue une obligation pour les collectivités et les particuliers. Deux techniques juridiquement fondamentalement différentes sont possibles :

l'assainissement collectif, basé sur une collecte et un traitement des effluents dans le domaine public, qui **relèvent de la collectivité,**

l'assainissement non collectif, ou individuel, localisé dans le domaine privé, qui **relève du particulier.**

La responsabilité de la collectivité est engagée en cas de mauvais fonctionnement dans les deux situations. Si, en matière d'assainissement collectif, les choses sont claires depuis de nombreuses années, il aura fallu attendre la Loi sur l'Eau de 1992 pour doter les collectivités de textes juridiques définissant leurs compétences en matière d'assainissement individuel leur permettant ainsi d'assumer leurs responsabilités.

Nous rappellerons ci-dessous les principaux textes définissant les responsabilités des uns et des autres.

CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Relève de la responsabilité des propriétaires :

Article L1331-1 du Code de la Santé Publique :

"Les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement. Cette obligation ne s'applique ni aux immeubles abandonnés, ni aux immeubles qui, en application de la réglementation, doivent être démolis ou doivent cesser d'être utilisés".

Article 26 du Décret du 3 juin 1994

"Les systèmes d'assainissement non collectif doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles ou souterraines"

Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif :

Article 2 : *"Les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risques de contamination ou de pollution des eaux, notamment celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers tels que la conchyliculture, la pêche à pied ou la baignade.*

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptées aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie et hydrologie). Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain, nature et pente, et de l'implantation de l'immeuble".

Article 22 de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

"Quiconque a jeté, déversé ou laissé s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont, même provisoirement, entraîné des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, (...), sera puni d'une amende de 2 000 F à 500 000 F et d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, ou de l'une de ces deux peines seulement".

Relève de la responsabilité de la commune :

Article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

"Les communes prennent obligatoirement en charge (...) les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif".

"Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif".

The first of these is the fact that the
document is a very old one, and the
writing is in a very old hand. The
second is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The third is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The fourth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The fifth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The sixth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The seventh is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The eighth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The ninth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The tenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The eleventh is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The twelfth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The thirteenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The fourteenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The fifteenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The sixteenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The seventeenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

The eighteenth is the fact that the document
is a very old one, and the writing is
in a very old hand.

Arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif :

Article 2 :

"Le contrôle technique exercé par la commune sur les systèmes d'assainissement non collectif comprend :

1. **La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution** des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement;
2. **La vérification périodique de leur bon fonctionnement** qui porte au moins sur les points suivants :
 - # vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
 - # vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
 - # vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des effluents peut être effectué. Des contrôles occasionnels peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux).
3. Dans le cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien :
 - # **la vérification de la réalisation périodique des vidanges,**
 - # dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

Article L1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application des articles L.1311-4 et L.1311-6 ou pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et leur entretien si la commune a décidé sa prise en charge par le service.

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups.

2. The second part of the report deals with the economic situation and the measures taken to improve it.

3. The third part of the report deals with the social situation and the measures taken to improve it.

4. The fourth part of the report deals with the political situation and the measures taken to improve it.

5. The fifth part of the report deals with the cultural situation and the measures taken to improve it.

6. The sixth part of the report deals with the educational situation and the measures taken to improve it.

7. The seventh part of the report deals with the health situation and the measures taken to improve it.

8. The eighth part of the report deals with the housing situation and the measures taken to improve it.

9. The ninth part of the report deals with the transport situation and the measures taken to improve it.

10. The tenth part of the report deals with the environment and the measures taken to improve it.

CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Relève de la responsabilité des propriétaires :

Article L1331-1 du Code de la Santé Publique :

"Le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire avant le 1^{er} octobre 1961, ou dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout, si celle-ci est postérieure au 1^{er} octobre 1958".

Relève de la responsabilité de la commune :

Article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent (...)".

CONCERNANT LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
--

Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- # 1° **Les zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées;
- # 2° **Les zones relevant de l'assainissement non collectif** où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien,
- # 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement;
- # 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement".

4 - LE LIEN ENTRE LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le classement d'un secteur en **zone d'assainissement collectif** a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- # **d'engager la collectivité sur un délai de réalisation** des travaux d'assainissement (absence d'échéances),
- # d'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.
- # **de rendre ce secteur constructible**. En effet la constructibilité d'une zone relève des règlements d'urbanisme.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

THE HISTORY OF ARTS AND ARCHITECTURE

B - LES CRITÈRES DE CHOIX POUR LA DÉTERMINATION DU ZONAGE

1 - QUELQUES DEFINITIONS

L'assainissement des eaux usées domestiques peut être envisagé selon deux modes différents :

L'assainissement individuel.

Chaque habitation doit traiter ses eaux usées selon des techniques conformes à la réglementation donnée par l'**arrêté du 6 Mai 1996**, dont la conception et la mise en œuvre sont normalisées depuis 1992 dans un Document Technique Unifié (**DTU 64-1**). Ce document a été modifié en 1998.

Selon cette réglementation, la filière individuelle doit obligatoirement comporter :

un prétraitement : il s'agit d'une **fosse toutes eaux** collectant l'intégralité des eaux usées de l'habitation (cuisine, salle de bain, WC), dont le volume est fonction de la capacité d'accueil de l'habitation.

un traitement adapté à la nature des sols.

Il peut s'agir de :

tranchées d'épandage à faible profondeur (ou tranchées filtrantes),
d'un filtre à sable vertical non drainé (ou sol reconstitué),
d'un filtre à sable vertical drainé,
d'un tertre d'infiltration non drainé.

Le descriptif technique de ces techniques est donné succinctement en annexe du rapport général. Pour toutes applications pratiques, on doit se référer au D.T.U. 64.1. Ces installations sont réalisées dans le "domaine privé".

L'assainissement collectif

Est appelé "assainissement collectif" toutes techniques d'assainissement basées sur une **collecte des eaux usées dans le domaine public** (réseau d'assainissement) conduisant à une **station d'épuration** également implantée dans le domaine public. Les caractéristiques de cette station sont alors fonction de l'importance des flux à traiter, des objectifs à atteindre en terme de qualité de rejet, des possibilités techniques d'implantation...

Dans la gestion de ces deux services, la commune intervient de manière différente

Le service d'assainissement collectif

La commune prend en charge la collecte et le traitement des eaux usées, en contre partie l'usager paie le service rendu. Le budget d'assainissement collectif est un budget de type "industriel et commercial", il doit être équilibré en recettes et en dépenses (M49).

Le service d'assainissement non collectif

La commune devra d'ici le 31 décembre 2005 mettre en place le service de contrôle de l'assainissement non collectif et si elle le souhaite, le service d'entretien. Le budget de ce service, qui sera différent de celui de l'assainissement collectif, devra lui aussi être équilibré en recettes et en dépenses. L'usager paiera une redevance correspondant au service rendu.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

2 - ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Il n'est pas possible d'envisager sur la commune un assainissement collectif généralisé, pour des raisons techniques et financières évidentes (grande dispersion de l'habitat). Dans la mesure du possible, il convient de privilégier l'assainissement individuel lorsque les conditions d'implantation de ces dispositifs sont globalement réunies.

Les choix opérés par la collectivité en matière de zonage des techniques d'assainissement intègrent les paramètres suivants :

- # **la qualité des sols plus ou moins favorables à la mise en œuvre de techniques individuelles** : pour réaliser de l'assainissement individuel dans de bonnes conditions, il faut être en présence de sols sains, profonds, perméables. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, il faut faire appel à des techniques de substitution basées sur de la filtration sur sable. Le dispositif peut alors être drainé lorsque la perméabilité du sol est insuffisante. Il doit alors s'agir de dispositifs exceptionnels,
- # **les contraintes d'habitat vis à vis de l'assainissement individuel** : avec notamment la prise en compte des problèmes posés par la **superficie des parcelles** attenantes, la topographie, l'occupation des parcelles, la présence d'exutoire en limite de propriété,
- # **la sensibilité du milieu** : c'est à dire la nécessaire protection des ressources en eau (nappes, rivières, ruisseaux, étangs),
- # **les problèmes relevant de l'hygiène publique** : notamment les écoulements d'eaux usées dans les caniveaux ou les fossés conduisant à des nuisances sanitaires et olfactives,
- # **les perspectives de développement communales** : prise en compte des zones constructibles du document d'urbanisme,
- # **les aspects financiers liés à la réalisation pratique des différentes solutions envisageables** : l'assainissement collectif coûte cher. Pour être économiquement supportable par la collectivité (donc par les utilisateurs), il est indispensable d'avoir un ratio "linéaire de canalisation posée /nombre de raccords" le plus élevé possible. La limite économique se situe autour d'une valeur de un branchement pour 25 à 30 mètres de canalisations posées (en réseau gravitaire). Au delà de cette limite, il est économiquement préférable de maintenir les habitations en assainissement individuel si la situation le permet.

Le zonage défini sur ces principes est donc un compromis qui doit permettre de répondre aux exigences imposées par la **protection du milieu**, la **salubrité publique** et le **développement futur**, tout en **restant compatible avec les possibilités financières de la commune**.

PALLEAU

Extraits des cartes de l'I.G.N. :
n°3025 E de VERDUN SUR LE DOUBS
n°3125 O de ST MARTIN EN BRESSE

[illegible]

C - SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

situation géographique

La commune de PALLEAU est située à 30 km au nord est de Chalon sur Saône dans le département de la Saône et Loire. Elle appartient au canton de Verdun sur le Doubs et à la Communauté de Commune des Trois Rivières.

Le relief est très réduit sur l'ensemble de la commune qui est constituée de vastes plateaux et varie entre un maximum de 205 m N.G.F dans la forêt domaniale et 181 m N.G.F au plus bas de la Dheune en quittant le territoire communal au Sud Ouest.

Habitat, densité, urbanisme

Elle abrite une population de 109 habitants (selon les données de l'I.N.S.E.E de 1999). L'habitat est réparti principalement sur le bourg et le hameau du Port de Palleau. La superficie communale représente 1068 hectares. **Le nombre moyen d'habitant par foyer est de 2,2** sur la base de 41 résidences principales.

Le nombre total d'habitation sur la commune est de 52.

Le milieu récepteur et milieu naturel

D'après les cartes de qualité et d'objectif de qualité des cours d'eaux établies en 1989 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, les principaux cours d'eau de la commune sont classés de la façon suivante :

Cours d'eau	Qualité actuelle	Objectif de qualité	Commentaires
La SAONE	1B - 2	1B-2	hors de la commune
La Dheune	2/HC	2	eutrophisation du cours d'eau, affluent de la Saône
Le Meuzin	2	1B	Affluent de la Dheune
La Bouzaine	2	1B	affluent du Meuzin

La Dheune apparaît sur les données de 1996 de très mauvaise qualité en aval (de Palleau à la confluence avec la Saône).

Cette grille était utilisée depuis les années 70. Elle a été modernisée et complétée récemment sur la base d'un nouveau système d'évaluation de la qualité de l'eau nommé SEQ-Eau. Sur la base de cette nouvelle grille, la qualité générale de la Dheune à Saint Martin en Gatinois apparaît une nouvelle fois très moyenne. Sur cette base, la qualité de la Saône apparaît globalement bonne.

La commune ne dispose d'aucun réseau d'assainissement. Elle est adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune pour son alimentation en eau potable. Ce réseau est géré par la SDEI. Les captages sont situés sur la commune d'Allerey.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

CHAPTER I

THE DISCOVERY OF AMERICA

The discovery of America by Christopher Columbus in 1492 is one of the most important events in the history of the world. It opened up a new world of opportunity and led to the development of a new civilization. The discovery was made on a voyage sponsored by the Spanish crown, and it was the first of many voyages that would lead to the exploration and settlement of the Americas.

THE VOYAGE OF COLUMBUS

Columbus's voyage was a risky one, but it was also a bold one. He set sail in 1492 with three ships, the Santa Maria, the Pinta, and the Niña. He sailed west across the Atlantic Ocean, and on October 12, 1492, he landed on the island of San Salvador in the Bahamas. This was the first European landing in the Americas.

THE SETTLEMENT OF AMERICA

After his first voyage, Columbus made several more trips to the Americas. He established a permanent settlement on the island of Hispaniola in 1494. This settlement was the first European colony in the Americas. It was a small, isolated community, but it was the beginning of a new era for the continent.

THE SETTLEMENT OF AMERICA	
1492	Columbus's first voyage to the Americas
1494	Establishment of the first European colony in the Americas
1498	Columbus's second voyage to the Americas
1500	Columbus's third voyage to the Americas
1502	Columbus's fourth voyage to the Americas
1504	Columbus's fifth voyage to the Americas
1508	Columbus's sixth voyage to the Americas
1513	Columbus's seventh voyage to the Americas
1515	Columbus's eighth voyage to the Americas
1517	Columbus's ninth voyage to the Americas
1519	Columbus's tenth voyage to the Americas

The settlement of America was a difficult and dangerous process. The early settlers faced many hardships, including disease, lack of food, and conflict with the native population. Despite these challenges, the settlers persevered, and the colonies grew. By the mid-16th century, there were several European colonies in the Americas, and the continent was being settled.

The settlement of America was a major event in the history of the world. It led to the development of a new civilization and the growth of a new nation. The settlers of America were brave and determined, and their legacy lives on today.

Activités principales

Plusieurs exploitations agricoles ont été recensées sur la commune. Elle compte au total 256 têtes de bétail (données RGA 2000) pour 7 exploitations agricoles. La surface agricole utile sur la commune est de 688 hectares dont 336 hectares de terres labourables

Il n'y a pas d'activités artisanales ou industrielles importantes générant des eaux usées sur la commune. On note cependant la présence de quelques artisans.

On observe surtout la présence du site EDG/GDF au nord de la commune en limite de la Côte d'Or.

La commune ne dispose pas dans l'immédiat de document d'urbanisme.

Selon les données du listing des consommations en eau potable, la commune de PALLEAU comprend 92 branchements pour une consommation totale de la commune de 12 845 m³/an, soit 320 l/hab/j. Cette consommation moyenne apparaît importante et traduit la présence de consommateurs importants. L'analyse de la consommation fait apparaître en effet la présence d'un consommateur de plus de 1 000 m³/an, à savoir le site EDF-GDF situé au nord de la commune dont la consommation est de 3 500 m³.

L'assainissement collectif sur la commune

Il n'existe pas réellement de réseau collectif sur la commune de Pallean. On note seulement sur le bourg des tronçons de réseaux pluviaux collectant quelques logements.

L'assainissement non collectif sur la commune

Tous les logements de la commune devraient être équipés de dispositifs d'assainissement non collectif. Selon les enquêtes réalisées, seulement 40% des logements communaux disposeraient d'équipement conforme à la réglementation.

Environ 50% des logements rejettent leurs eaux usées au milieu naturel sans traitement.

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It also provides a brief overview of the methodology used in the study.

The second part of the paper presents the results of the study. It discusses the findings of the research and compares them with the existing literature.

The third part of the paper discusses the implications of the study. It highlights the practical applications of the research findings and suggests areas for future research.

The fourth part of the paper concludes the study. It summarizes the main findings and reiterates the importance of the research.

The paper is organized into four main sections: Introduction, Methodology, Results, and Conclusion. Each section is further divided into sub-sections to provide a detailed analysis of the research.

The Introduction section provides a background on the research topic and states the purpose of the study. The Methodology section describes the research design and the data collection process.

The Results section presents the findings of the study, including the statistical analysis and the interpretation of the results. The Conclusion section summarizes the main findings and discusses the implications of the study.

The paper is written in a clear and concise manner, using a professional tone. It follows the standard format for academic writing, with a clear structure and logical flow.

The research findings are presented in a detailed and thorough manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

The research findings are presented in a clear and concise manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

The research findings are presented in a clear and concise manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

The research findings are presented in a clear and concise manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

The research findings are presented in a clear and concise manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

The research findings are presented in a clear and concise manner, providing a comprehensive overview of the study. The conclusions are based on the evidence presented in the results section.

The paper is well-written and easy to read, with a clear and concise presentation of the research findings. It is a valuable contribution to the field of research and provides a solid foundation for future studies.

2. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les études de sols montrent les possibilités de mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome. Généralement des dispositifs de types filtre à sable drainé ou non doivent être envisagés.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif de l'ensemble des types de sols rencontrés, leurs principaux facteurs limitants et les dispositifs individuels en matière d'épuration et de dispersion.

Le choix de ces dispositifs conformes à la réglementation actuelle obéit à des critères de fiabilité, de faible coût d'entretien et de simplicité de conception comme de mise en œuvre.

Le descriptif technique et les règles de dimensionnement des différentes techniques d'assainissement sont présentés en annexe 1.

Un examen de chacun des sites sera nécessaire avant toute mise en œuvre afin de vérifier l'ensemble des contraintes et la classe d'aptitude.

Il ressort de notre analyse générale que l'aptitude des sols à l'assainissement individuel est globalement peu favorable à la mise en place de tranchées d'épandage à faible profondeur.

Type de sol	Facteurs Limitants	Classe d'aptitude	Epuration	Dispersion
Sols bruns sur Colluvions (C3a3-AL)	Faible perméabilité et engorgement en eau	III ORANGE	Filtre à sable vertical drainé ou horizontal Tertre d'infiltration	Exutoire de surface si absence d'exutoire
Sols bruns sur Terrasse Alluviale Ancienne (T3b2-AL, T3b2-A, T3b3-A.)	Faible perméabilité et engorgement en eau	III ORANGE	Filtre à sable vertical drainé ou horizontal Tertre d'infiltration	Exutoire de surface si absence d'exutoire
Sols bruns sur Sables, argiles (FL3b2-A, FL3b2-LA)	Faible perméabilité et engorgement en eau	III ORANGE	Filtre à sable vertical drainé ou horizontal Tertre d'infiltration	Exutoire de surface si absence d'exutoire
Sols bruns sur Alluvions (A1a4-AS)	Faible perméabilité et engorgement en eau	IV ROUGE	Tertre d'infiltration	Exutoire de surface

Il ressort de cette analyse que l'aptitude des sols à l'assainissement individuel est globalement peu favorable à la mise en place de tranchées d'épandage à faible profondeur.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

The history of the United States is a story of a young nation that grew from a small group of colonies into a powerful world superpower. It is a story of the struggles for freedom, the quest for equality, and the pursuit of the American dream. The story begins with the first European settlers in the late 15th century, who established colonies along the eastern coast. These colonies were founded for a variety of reasons, including the search for new lands, the desire for economic gain, and the pursuit of religious freedom.

As the colonies grew, they began to assert their independence from British rule. This led to the American Revolution, a war that resulted in the United States becoming a sovereign nation. The new nation was founded on the principles of liberty, justice, and equality, and it has since become a model for other nations.

The United States has a long and rich history, and it is a country that has made many contributions to the world. It is a country that has been the source of many great ideas, and it is a country that has inspired people from all over the world.

The history of the United States is a story of a nation that has grown from a small group of colonies into a powerful world superpower. It is a story of the struggles for freedom, the quest for equality, and the pursuit of the American dream.

Year	Event
1492	Columbus discovers America
1607	First English colony established in Virginia
1776	Declaration of Independence
1789	Constitution adopted
1862	Emancipation Proclamation issued
1865	Civil War ends
1898	Spanish-American War ends
1901	McKinley assassinated
1917	United States enters World War I
1929	Stock market crash
1933	Franklin D. Roosevelt elected
1945	World War II ends
1954	Desegregation of schools
1963	John F. Kennedy assassinated
1968	Richard Nixon elected
1973	Vietnam War ends
1979	Iranian Revolution
1981	Reagan elected
1989	Soviet Union collapses
1991	Gulf War
1993	Clinton elected
1997	Clinton impeached
2001	Bush elected
2003	Iraq War begins
2008	Obama elected
2009	Financial crisis
2011	Arab Spring
2013	Obama re-elected
2016	Trump elected
2017	Trump inaugurated
2018	North Korea crisis
2019	COVID-19 pandemic

The history of the United States is a story of a nation that has grown from a small group of colonies into a powerful world superpower. It is a story of the struggles for freedom, the quest for equality, and the pursuit of the American dream.

The history of the United States is a story of a nation that has grown from a small group of colonies into a powerful world superpower. It is a story of the struggles for freedom, the quest for equality, and the pursuit of the American dream.

3. ANALYSE DE L'HABITAT ET CONTRAINTES

L'analyse de l'habitat communal montre que la majeure partie de l'habitat de la commune présente des contraintes vis à vis de la réhabilitation de l'assainissement individuel (50 % de contraintes).

La contrainte majoritaire est cependant liée à une certaine occupation des parcelles attenantes aux habitations (33 % des logements). Cette contrainte peut poser de réels problèmes pour implanter un dispositif d'assainissement individuel classique. Cette contrainte n'interdit généralement pas la mise en place d'un dispositif mais peut compliquer cependant l'implantation des ouvrages.

La **contrainte maximale** liée au manque de place affecte également **15 % des habitations (13 logements)** et est observée sur le bourg essentiellement.

Couleur de la maison	Contrainte	Critères techniques
Vert	Aucune	La mise en œuvre d'un assainissement individuel ne pose pas de problème technique
Rouge	Surface	La parcelle attenante à l'habitation n'est pas assez grande pour mettre en place un assainissement individuel conforme
Bleu	Topographie	La parcelle attenante est en contre pente ou le terrain présente une trop forte pente (> 25 %)
Jaune	Occupation ou accès difficile	La parcelle attenante est fortement aménagée ou encombrée par un jardin paysager, une cour goudronnée, ...

It is a well-known fact that the American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

The American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

The American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

The American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

The American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

The American Medical Association has been the leading organization in the world for the advancement of the medical profession. It has been the center of the medical world for many years, and it is the only organization of its kind in the world.

D - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

L'étude de zonage d'assainissement et ses conséquences en matière de techniques d'épuration est un document important en termes d'urbanisme. **Le zonage figuré sur la carte jointe en annexe représente les choix effectués par le Conseil Municipal en matière de mode d'assainissement à mettre en oeuvre sur chaque secteur de la commune.** Il a été élaboré en collaboration avec les Services Techniques de l'état (DDE), le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sur la base des informations techniques et financières collectées par le bureau d'étude S.E.S.A.E.R.

Les choix municipaux et leur motivation sont présentés ci-dessous et synthétisés sur la carte jointe en annexe.

Assainissement collectif

NEANT

Assainissement collectif futur

NEANT

Assainissement non collectif

l'ensemble de la commune

Les contraintes d'habitat mettent en évidence quelques difficultés à réaliser de l'assainissement individuel.

Cependant, les zones habitées sont cependant peu étendues et peu denses et des solutions d'assainissement individuel doivent globalement pouvoir être appliquées. Pour les maisons qui n'ont vraiment pas de surface disponible des solutions spécifiques à rechercher au cas par cas sont techniquement possibles (groupement de plusieurs habitations à contraintes sur un même dispositif, dispositif réalisé sur une parcelle voisine avec servitudes...).

L'assainissement individuel est donc apparu comme la solution technique et financière la plus adaptée sur les secteurs correspondants, l'assainissement collectif n'étant pas financièrement raisonnable.

Compte tenu des possibilités financières de la commune, des contraintes d'habitat et de sols observées pour l'assainissement individuel, **la municipalité a décidé de ne pas prévoir de zone d'assainissement collectif sur la commune.**

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif précitées et définies sur la carte jointe en annexe relève de l'assainissement individuel.

Pour les secteurs sur lesquels l'assainissement non collectif est retenu, il est à charge du propriétaire d'équiper l'habitation d'un dispositif d'assainissement individuel adapté et performant (article L1331 du code de la santé publique).

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

The University of Chicago is a private research university in Chicago, Illinois. It was founded in 1837 and is one of the oldest and most prestigious universities in the United States. The university is known for its commitment to academic excellence and its diverse student body. It has a long history of producing world-class scholars and leaders in various fields of study.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

The University of Chicago is a private research university in Chicago, Illinois. It was founded in 1837 and is one of the oldest and most prestigious universities in the United States. The university is known for its commitment to academic excellence and its diverse student body. It has a long history of producing world-class scholars and leaders in various fields of study.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

The university is organized into several divisions, including the Division of the Physical Sciences, the Division of the Biological Sciences, the Division of the Social Sciences, and the Division of the Humanities. Each division is responsible for the academic and administrative affairs of its respective fields.

Il n'est pas du ressort de la municipalité de préconiser une filière d'assainissement autonome, mais elle doit s'assurer que la filière proposée par le pétitionnaire est conforme aux préconisations, type de sol, règle de dimensionnement, distance des tiers etc.. . **La collectivité** aura pour charge, à échéance du **31 décembre 2005**, d'assurer **le contrôle technique des dispositifs** ainsi que la **vérification** périodique du **bon fonctionnement** (arrêté du 6 mai 1996).

Les interventions de la collectivité se feront dans le **cadre d'un S.P.I.C.** (Service Public Industriel et Commercial), dont les modalités d'application et de financement restent à définir.

Les **dispositifs d'assainissement individuel** à mettre en œuvre doivent être **cohérents** avec la nature des **sols**. Pour les habitations concernées par la mise en œuvre de **filtres à sable verticaux drainés avec rejet des effluents traités en surface**, il faudra observer une attention toute particulière aux **problèmes liés** :

- à la nécessité d'avoir un exutoire superficiel utilisable en limite de propriété (fossé, pluvial, ruisseau),
- aux autorisations nécessaires pour les rejets dans les exutoires superficiels,
- à la **concentration de ces rejets en surface en zone d'habitat groupé ou d'urbanisation future**.

Pour les **habitations** traitées avec la technique du **filtre à sable vertical non drainé dans les zones en pente**, il faudra être vigilant aux **risques** de circulation latérale des **effluents traités** et à leur **possible résurgence en contrebas**, au niveau d'autres habitations, lorsque la roche sous-jacente présente de faibles perméabilités.

Ces aspects sont importants en terme de réhabilitation de l'assainissement autonome mais aussi pour les constructions à venir. Il pourra être judicieux de jouer sur la **taille minimale des parcelles en zone d'assainissement individuel** afin de limiter la concentration des rejets. Ceci doit déboucher sur une **réflexion** de la collectivité locale concernant **l'urbanisation à venir** et être **pris en compte dans l'instruction des permis de construire**.

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...

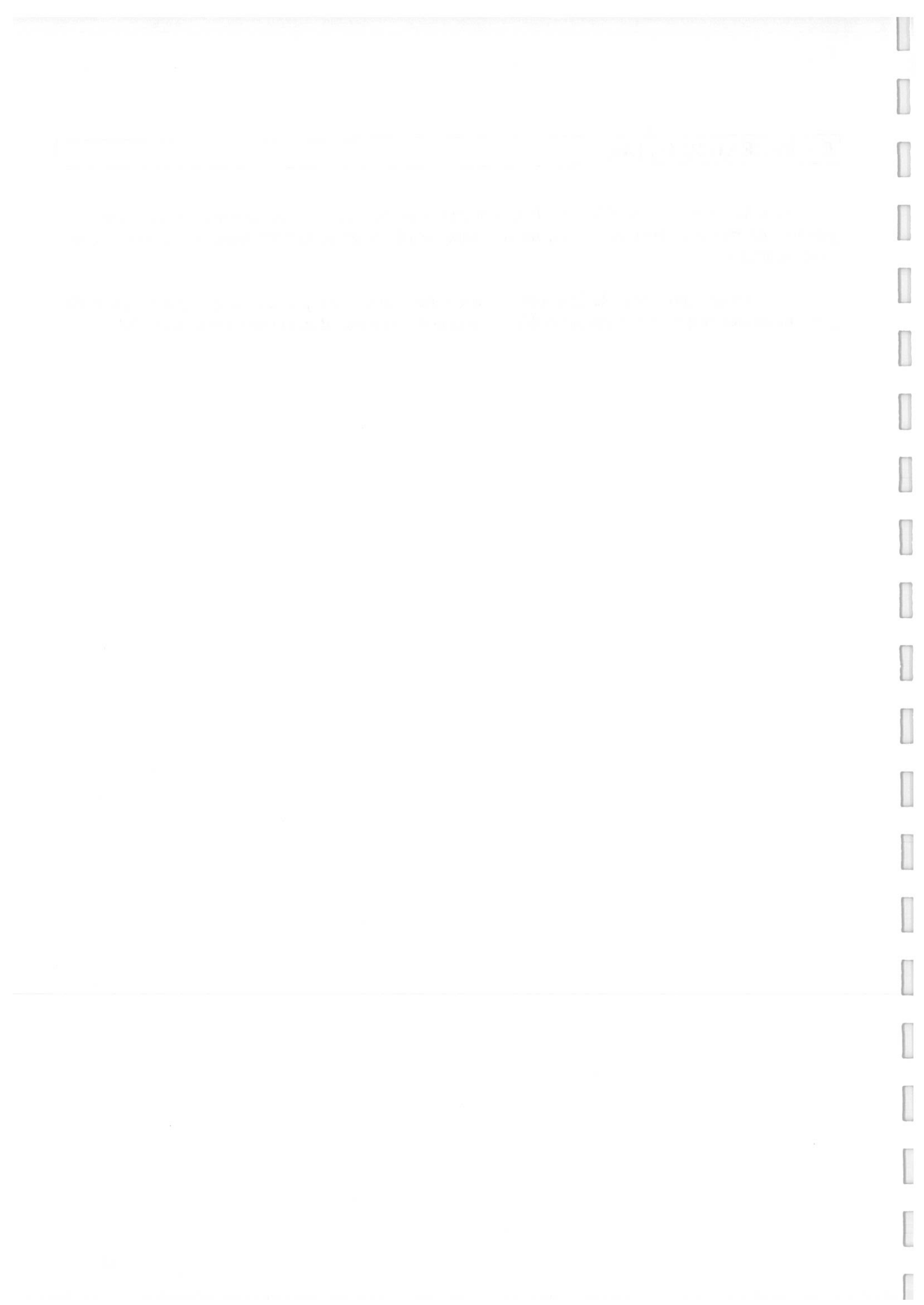
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

E - RESEAU PLUVIAL

Pour la commune de **PALLEAU** et compte tenu de l'équipement existant, aucune zone ne présente de risque particulier concernant les eaux de pluies et de ruissellement (hors phénomène extraordinaire).

Le caractère inondable de la commune a été par ailleurs été pris en compte par un **plan de prévention des risques naturels** prévisibles concernant les risques d'inondation de la DHEUNE.



F - ORGANISATION DU SERVICE

Une estimation du coût de la réhabilitation des habitations concernées en fonction de leur équipement actuel figure dans le rapport de schéma communal d'assainissement. Il a été estimé à environ 450 000 € H.T..

Le coût d'entretien et de fonctionnement de l'assainissement non collectif sera de deux natures,

1 - vidange tous les 4 ans soit, ramené à l'année, environ 75 € H.T.,

2 - le coût du contrôle de l'assainissement non collectif que les communes devront mettre en place d'ici le 31 décembre 2 005. Ce coût n'est pas fixé à ce jour.

La vidange pourra être réalisée par la commune si elle souhaite prendre en charge l'entretien, dans le cas contraire l'usager devra la faire réaliser par un vidangeur de son choix, habilité à réaliser ce type de prestation et **capable de justifier du devenir des matières de vidange qu'il enlève.**

Le contrôle sera obligatoirement assuré par la commune ou par le prestataire à qui elle le déléguera. Le coût de ce contrôle sera facturé sur la base du volume consommé, on estime qu'il pourrait être de l'ordre de 0,15 € par m³ d'eau consommé, il ne s'agit que d'une hypothèse basée sur les données connues à ce jour.

Les interventions de la collectivité se feront dans le cadre d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial), dont les modalités d'application et de financement restent à définir. Les dépenses de contrôle et d'entretien (notamment la vidange) sont à la charge du locataire.

La réglementation confère aux agents du service de l'assainissement un droit d'accès aux propriétés privées pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Il est donc souhaitable de faire approuver à l'ensemble des usagers un règlement de service d'assainissement définissant les obligations de chacun tant en ce qui concerne les assainissements collectifs que les assainissements individuels.

CONTENTS
ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ORIGINAL ARTICLES
The Problem of the Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States
The Medical Student in the United States

ANNEXE 1

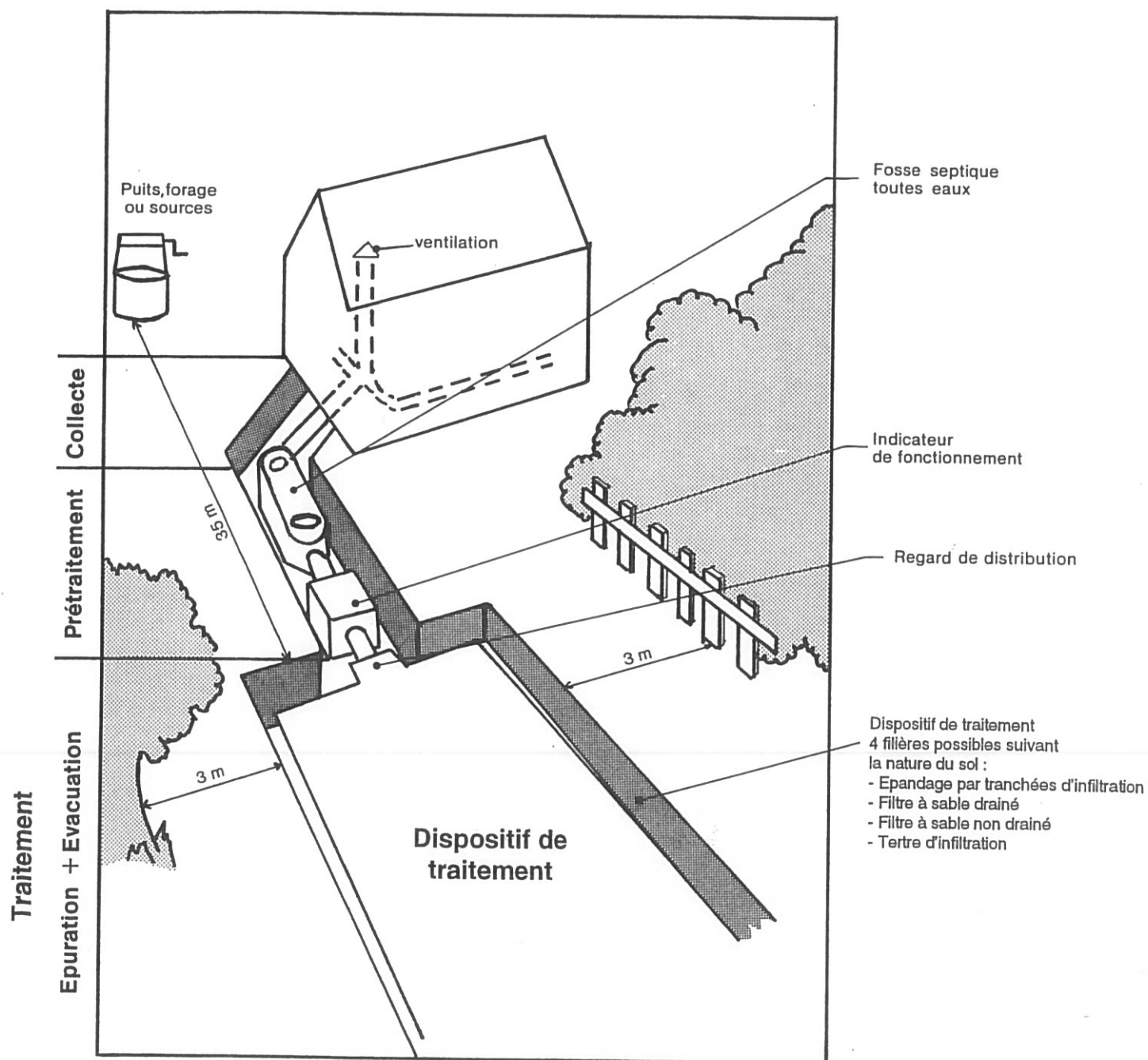
LES FILIÈRES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
(extrait du D.T.U. 64-1)



On peut décomposer le fonctionnement d'un assainissement individuel en quatre étapes consécutives et complémentaires :

- Collecter
- Prétraiter
- Epurer] Traiter
- Evacuer

L'assainissement individuel : c'est un ensemble



1. The first part of the report
describes the general situation
of the country.

2. The second part of the report
describes the situation in the
different regions.



3. The third part of the report
describes the situation in the
different regions.

4. The fourth part of the report
describes the situation in the
different regions.

5. The fifth part of the report
describes the situation in the
different regions.

La Fosse Septique Toutes Eaux (F.S.T.E.)

ROLE et PRINCIPE :

La fosse septique toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques. Son rôle est de préparer les eaux usées domestiques à leur épuration et élimination ultérieures.

Elle a deux fonctions essentielles :

- # la **réten**tion des matières solides et des déchets flottants non désagréés rapidement, réduisant ainsi le risque de colmatage du sol par le système de traitement
- # la **liquéf**action par fermentation anaérobie des boues déposées en fond de fosse et par rétention des matières solides flottantes formant le "chapeau".

L'épuration des effluents doit être prévue à l'aval car la F.S.T.E. assure seulement un prétraitement des eaux usées domestiques.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- # la **décantation ou séparation** permet de séparer des eaux les matières particulières qu'elles transportent : les plus denses sédimentent et se déposent au fond pour former des boues (matières minérales et organiques), les particules les plus légères s'accumulent en surface et forment le chapeau (graisses, huiles, savons,...);
- # la **fermentation** est une digestion anaérobie par les bactéries vivant dans le milieu privé d'oxygène, entraînant la liquéfaction d'une partie des matières organiques biodégradables des boues et du chapeau. Cette décomposition entraîne un dégagement de gaz méthane et carbonique à éliminer par ventilation.

DIMENSIONNEMENT :

Le dimensionnement de la F.S.T.E. est basé sur la capacité d'accueil de l'habitation ou de l'ensemble des habitations.

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambre	Volume minimal en m ³
jusqu'à 5	jusqu'à 3	3
6	4	4
7	5	5

* nombre de chambres + 2

+ 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

CONTRAINTES PARTICULIERES :

La F.S.T.E. doit être placée à l'écart de toute charge roulante ou statique.

Les tampons de visites doivent être situés au niveau du sol afin de permettre leur accessibilité.

Conception de la ventilation : l'entrée d'air est assurée par la canalisation de des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre, l'extraction des gaz produits dans les ouvrages de prétraitement est obligatoire et assurée par un extracteur statique ou par extracteur de type éolien.

La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Le sens d'implantation (entrée-sortie) doit être respecté.

ENTRETIEN :

L'entretien de la F.S.T.E. consiste à vérifier la bonne accumulation des matières non biodégradables (des boues) et à effectuer des vidanges périodiques des boues accumulées.

La fréquence des vidanges est fixée à 4 ans pour les fosses individuelles, variable en fonction de l'utilisation du système.

Il est important lors de la vidange de la fosse, de laisser environ 15 % des matières stockées, afin de favoriser le redémarrage de l'activité microbienne.

La Presse Sépharite (E.S.T.E.)

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

1911-1912

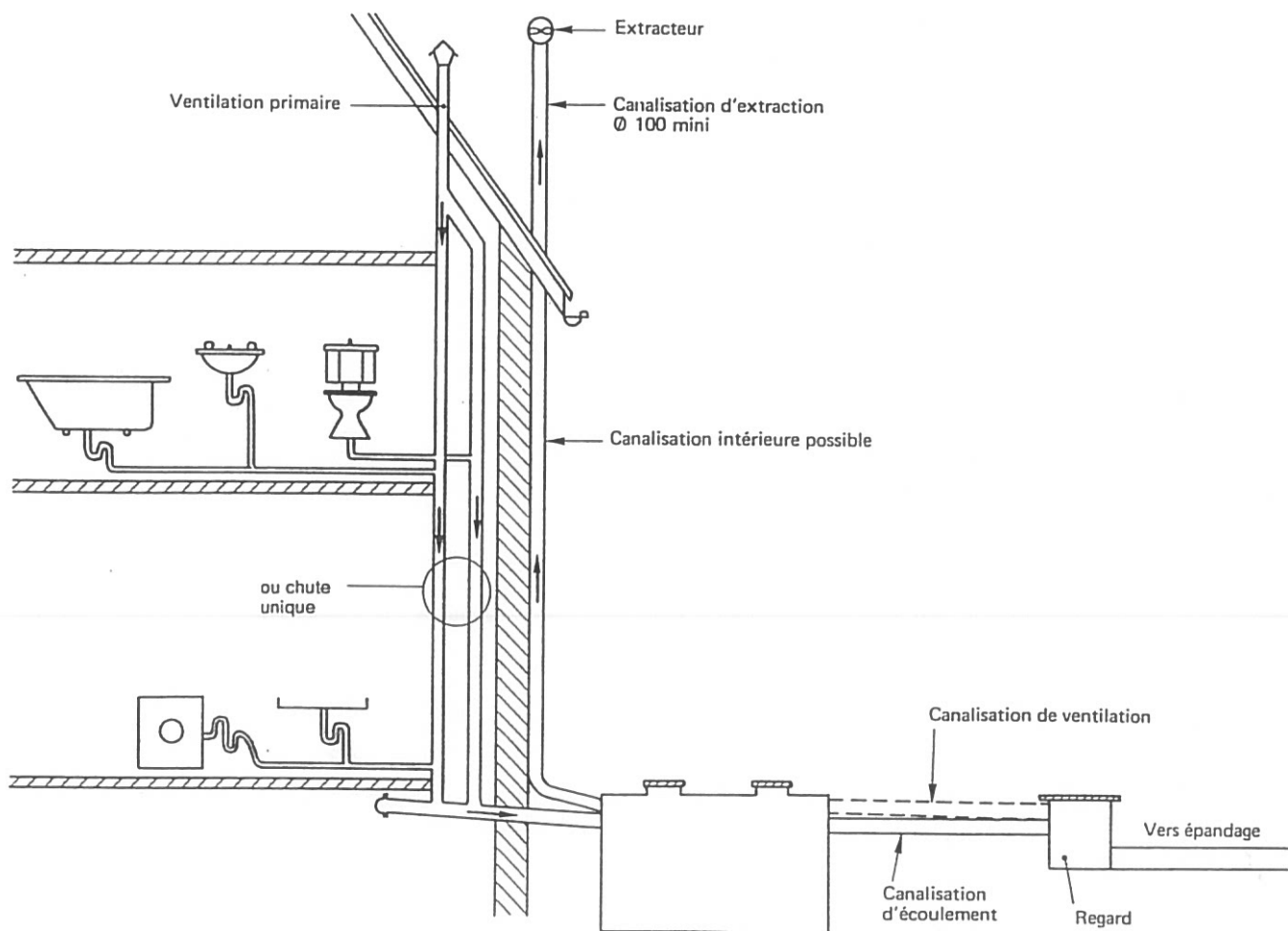
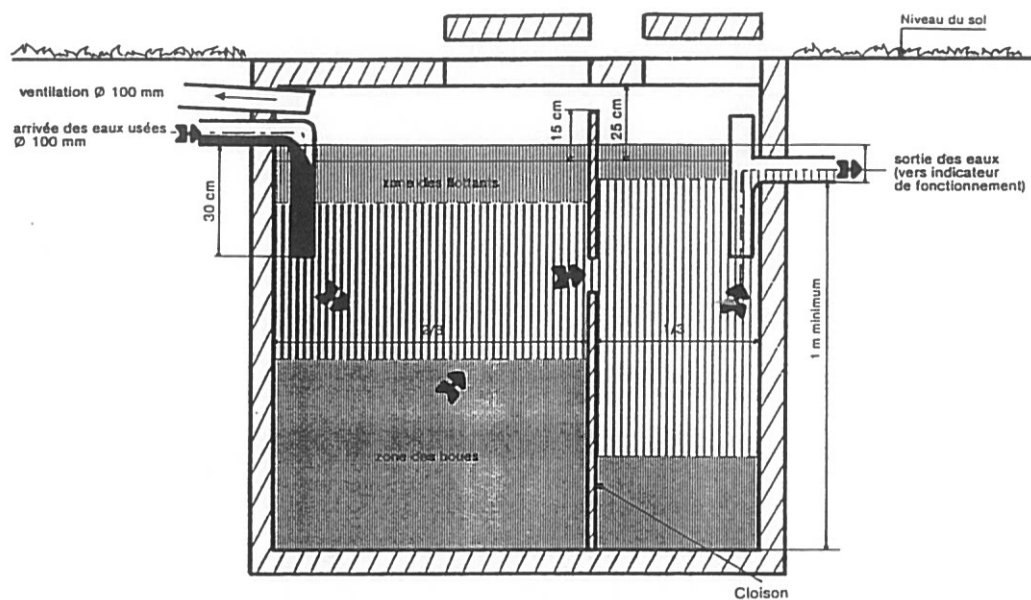
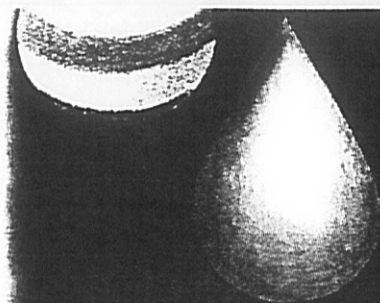


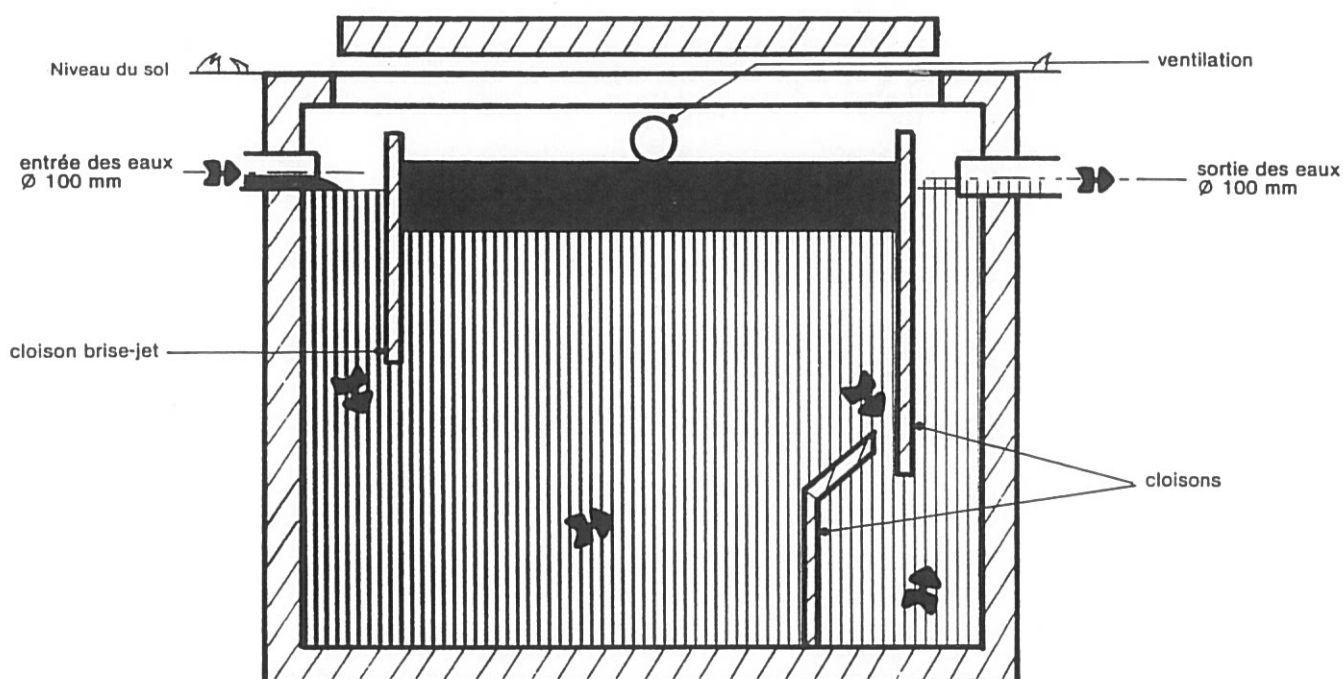
Schéma de principe - Ventilation de la fosse septique toutes eaux



Le bac à graisses

Schéma de principe

Quand on a des longueurs de canalisations importantes entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse septique toutes eaux, il est conseillé d'intercaler un bac à graisses.



Volume du bac à graisses

Le bac à graisses reçoit :	Volumes en litres
- les eaux de cuisine	200 à 300
- toutes les eaux ménagères	500

Si on diminue le volume du bac à graisses, on augmente d'une part la fréquence des interventions de nettoyage et on entraîne d'autre part un mauvais fonctionnement du dispositif (chute de la température insuffisante).

Pose

Le bac à graisses est placé le plus près possible de l'habitation en amont de la fosse septique toutes eaux.

- dans un endroit d'accès facile,
- en dehors d'un lieu de passage de véhicule.

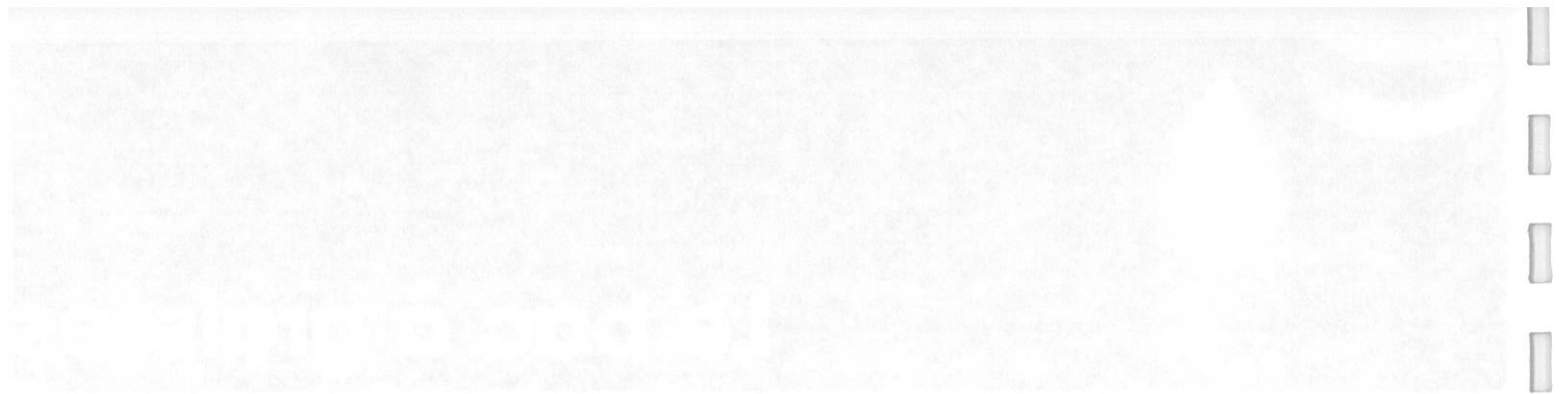
Les précautions d'installation sont du même ordre que celles prises pour la fosse septique :

- ☐ fond de fouille parfaitement plat et horizontal recouvert d'une couche de sable tassé
- ☐ le remplissage en eau du bac à graisses doit s'effectuer en même temps que le remblaiement manuel
- ☐ le couvercle arrivera au niveau du sol et restera facilement accessible pour permettre un bon entretien.
- ☐ il est conseillé de prévoir une ventilation qui débouche hors toiture pour évacuer les gaz malodorants produits dans le bac à graisses.

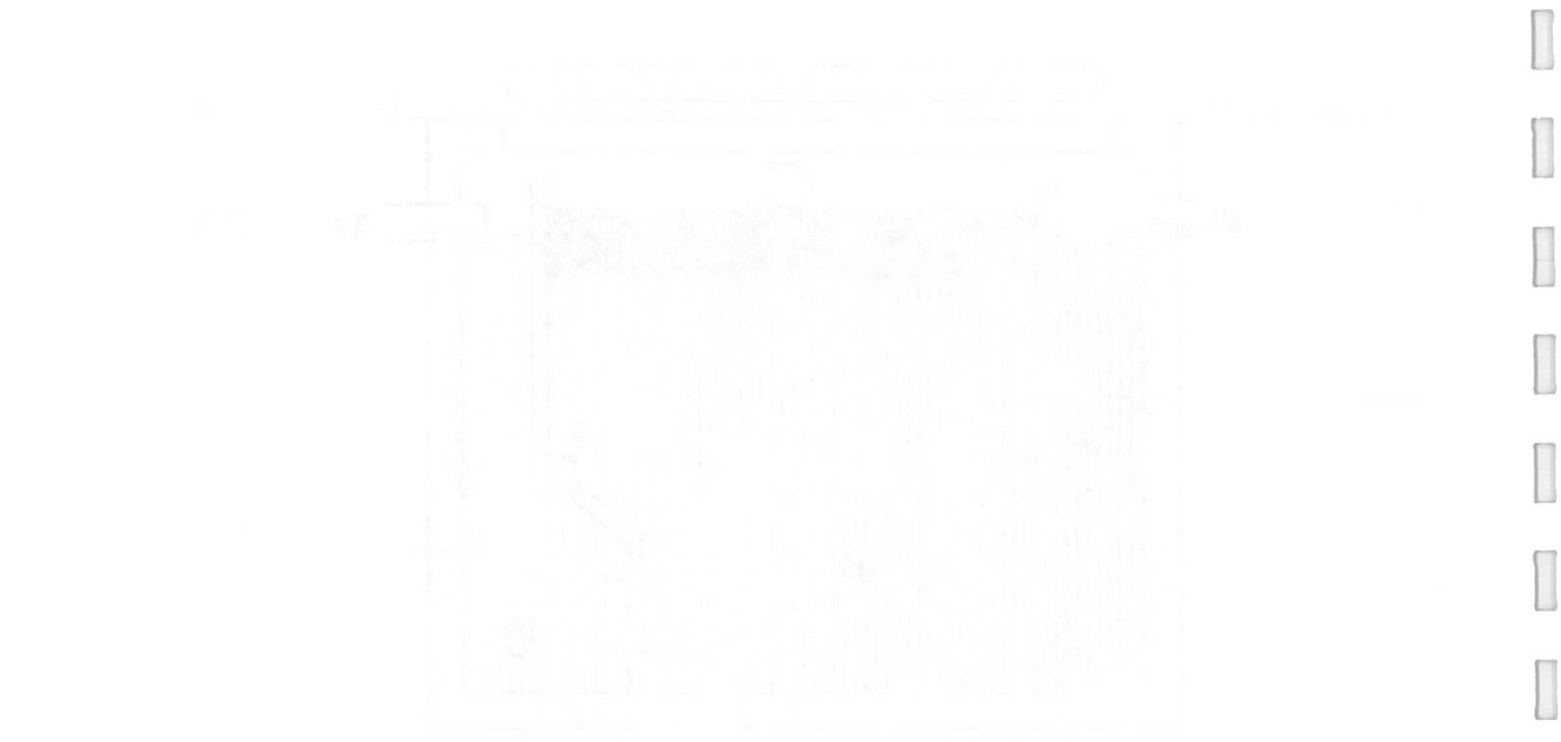
Entretien

Le nettoyage de l'appareil doit être effectué avec une fréquence qui dépend des conditions d'utilisation. Pour fixer les idées, on retiendra un rythme d'interventions tous les 2 ou 3 mois.

▀ N'oubliez pas que le Service d'Hygiène du Milieu de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales peut vous aider et vous renseigner utilement. N'hésitez pas à le consulter.

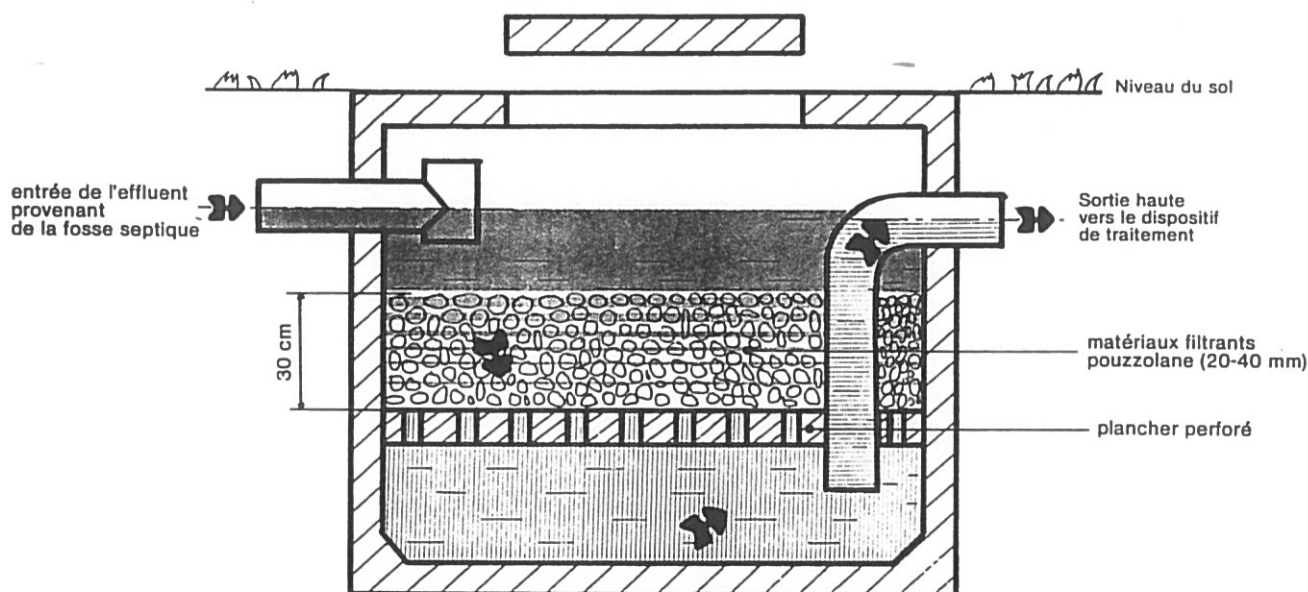


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
CHICAGO, ILLINOIS 60637



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
CHICAGO, ILLINOIS 60637

PRETRAITEMENT**L'indicateur de fonctionnement****ou préfiltre de protection****Schéma de principe**

Cet appareil a pour but de prot ger le syst me de traitement plac  en aval ( pandage, filtre   sable...) contre les mati res en suspension qui peuvent s' chapper de la fosse septique.

Volume de l'indicateur de fonctionnement

200   300 litres

Pose

- ☐ L'acc s doit  tre possible   tout moment.
- ☐ Le couvercle doit rester au niveau du sol fini. Ce niveau sera  galement le m me que celui du point bas de la canalisation d'arriv e des effluents dans la fosse septique (voir fonctionnement et entretien)
- ☐ Remplir d'eau claire   la mise en route.

Fonctionnement et entretien

- ☐ Par des v rifications visuelles p riodiques constater qu'il n'appara t pas de d p ts importants sur les mati res filtrants.
 - ☐ D s qu'un trouble appara t dans l'effluent entrant, faire proc der   la vidange de la fosse septique.
 - ☐ Si ces anomalies ne sont pas rep r es suffisamment t t, les mati res en suspension colmateront le lit de graviers, emp chant tout d part de l'effluent vers l'aval, d'o  protection du dispositif de traitement.
- L'appareil d bordera, indiquant ainsi la n cessit  imp rieuse et imm diate de la vidange.
- Si les niveaux de pose recommand s sont bien respect s, le d bordement se produira par le couvercle de l'indicateur de fonctionnement sans mettre en charge toute l'installation, ce qui cr erait une g ne importante.

N'oubliez pas que le Service Sant -Environnement de la Direction D partementale des Affaires Sanitaires et Sociales peut vous aider et vous renseigner utilement. N'h sitez pas   le consulter.

Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur

ROLE et PRINCIPE :

Les tranchées d'épandage à faible profondeur permettent d'absorber la totalité des effluents septiques.

Le sol en place est utilisé comme **système épurateur** qui agit comme un filtre. Très aérée, la couche superficielle du sol, retient les matières organiques polluantes et les minéralise sous l'action de bactéries aérobies (vivant dans un milieu riche en oxygène). Elle détruit également les germes pathogènes en les privant des conditions nécessaires à leur survie. Le sol est aussi utilisé comme **moyen dispersant** à la fois en fond de tranchée et latéralement, puisqu'après un parcours d'environ 80 cm, l'effluent épuré se dispersera dans les couches profondes du sol et pourra rejoindre les eaux souterraines sans risque de les contaminer.

DIMENSIONNEMENT ET ASPECTS TECHNIQUES :

Le dimensionnement des tranchées d'épandage est basé sur la capacité d'accueil de l'habitation et de la capacité d'infiltration des eaux par le sol. En condition optimum, nous pouvons retenir les dimensionnements suivants :

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambres	longueur de tranchées en ml
jusqu'à 4	jusqu'à 2	30
5	3	45
6	4	60

* nombre de chambres + 2

+ 15 ml par pièce principale supplémentaire.

La longueur maximale de chaque tranchée ne doit pas excéder 30 ml et la distance d'axe en axe des tranchées ne doit pas être inférieure à 1.50 mètre.

Les tranchées doivent avoir un fond horizontal d'une largeur minimum de 0.50 mètre et une profondeur minimum de 0.60 mètre. Les parois et le fond des tranchées seront scarifiés au râteau.

Les tuyaux d'épandage sont à comportement « rigide » ou « flexible » (au sens de la NF P16-100) et d'un diamètre compris entre 100 et 125 mm.

Le fond de tranchées est garni d'une couche de graviers sans fines, d'une granulométrie 10/40 millimètres ou approchant.

Le bouclage en extrémité de la tranchée est réalisé à l'aide de tuyaux non perforés raccordés aux tuyaux d'épandage par des regards de bouclages ou des tés.

Tuyaux d'épandage et graviers sont recouverts de la feuille anticontaminante imputrescible, de façon à isoler le gravier sur la terre végétale qui comblera la fouille.

CONTRAINTES PARTICULIERES :

Les tranchées d'infiltration doivent être placées à l'écart de toute charge roulante ou statique.

Elles doivent être implantées à une distance minimale de 35 m par rapport à un puits ou de tout captage en eau potable, de 5 m de l'habitation, de 3 m de toute limite séparative de propriété voisine et de tout arbre.

La surface du sol doit être uniquement engazonnée.

Les tampons de visites doivent être situés au niveau du sol afin de permettre leur accessibilité.

ENTRETIEN :

L'entretien régulier des dispositifs d'assainissement individuel garantit leur efficacité et augmente leur durée de vie. Il est nécessaire de réaliser au minimum les opérations suivantes :

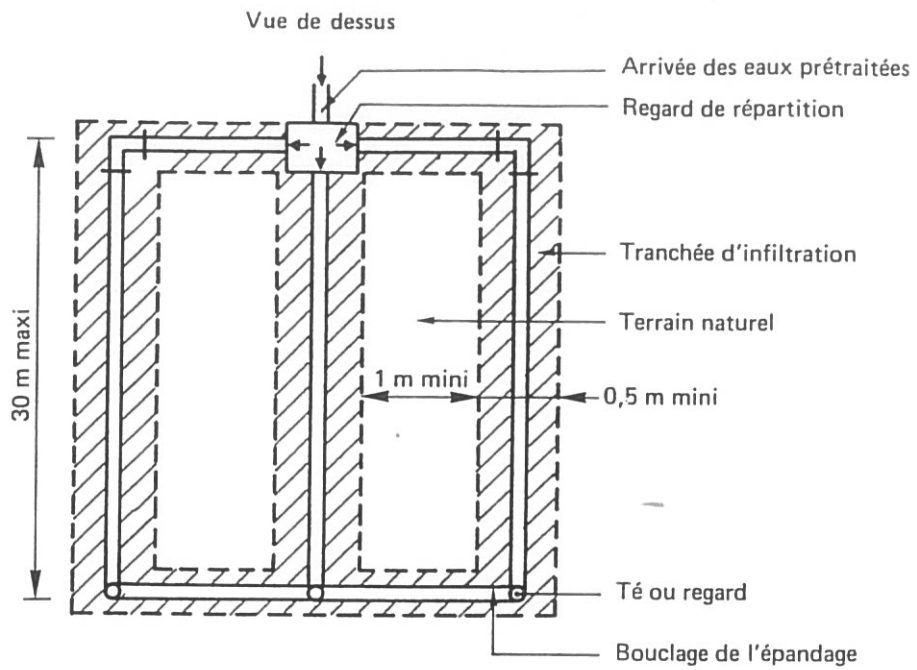
- # vérifier régulièrement le bon écoulement dans les regards ;
- # vidanger la F.S.T.E. ;
- # contrôler et nettoyer le bac dégraisseur et le préfiltre s'ils existent ;
- # tondre régulièrement le gazon au-dessus des tranchées.

THE JOURNAL OF THE

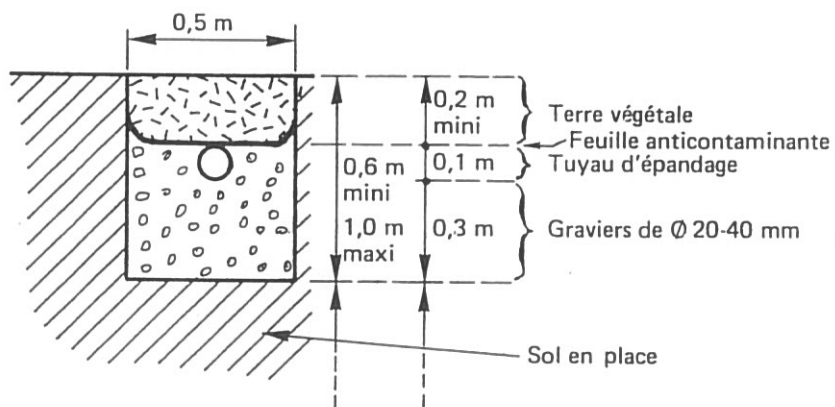
AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION

PUBLISHED WEEKLY

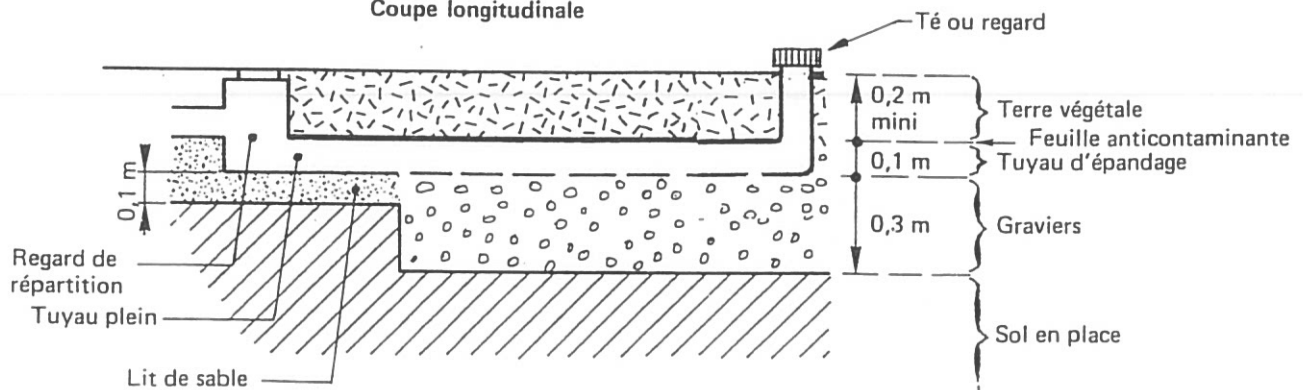
Subscription prices: Single copies, 15 cents; 12 issues, \$1.50; 24 issues, \$2.85; 36 issues, \$4.20; 48 issues, \$5.55; 60 issues, \$6.90; 72 issues, \$8.25; 84 issues, \$9.60; 96 issues, \$10.95; 108 issues, \$12.30; 120 issues, \$13.65; 132 issues, \$15.00; 144 issues, \$16.35; 156 issues, \$17.70; 168 issues, \$19.05; 180 issues, \$20.40; 192 issues, \$21.75; 204 issues, \$23.10; 216 issues, \$24.45; 228 issues, \$25.80; 240 issues, \$27.15; 252 issues, \$28.50; 264 issues, \$29.85; 276 issues, \$31.20; 288 issues, \$32.55; 300 issues, \$33.90; 312 issues, \$35.25; 324 issues, \$36.60; 336 issues, \$37.95; 348 issues, \$39.30; 360 issues, \$40.65; 372 issues, \$42.00; 384 issues, \$43.35; 396 issues, \$44.70; 408 issues, \$46.05; 420 issues, \$47.40; 432 issues, \$48.75; 444 issues, \$50.10; 456 issues, \$51.45; 468 issues, \$52.80; 480 issues, \$54.15; 492 issues, \$55.50; 504 issues, \$56.85; 516 issues, \$58.20; 528 issues, \$59.55; 540 issues, \$60.90; 552 issues, \$62.25; 564 issues, \$63.60; 576 issues, \$64.95; 588 issues, \$66.30; 600 issues, \$67.65; 612 issues, \$69.00; 624 issues, \$70.35; 636 issues, \$71.70; 648 issues, \$73.05; 660 issues, \$74.40; 672 issues, \$75.75; 684 issues, \$77.10; 696 issues, \$78.45; 708 issues, \$79.80; 720 issues, \$81.15; 732 issues, \$82.50; 744 issues, \$83.85; 756 issues, \$85.20; 768 issues, \$86.55; 780 issues, \$87.90; 792 issues, \$89.25; 804 issues, \$90.60; 816 issues, \$91.95; 828 issues, \$93.30; 840 issues, \$94.65; 852 issues, \$96.00; 864 issues, \$97.35; 876 issues, \$98.70; 888 issues, \$100.05; 900 issues, \$101.40; 912 issues, \$102.75; 924 issues, \$104.10; 936 issues, \$105.45; 948 issues, \$106.80; 960 issues, \$108.15; 972 issues, \$109.50; 984 issues, \$110.85; 996 issues, \$112.20; 1008 issues, \$113.55; 1020 issues, \$114.90; 1032 issues, \$116.25; 1044 issues, \$117.60; 1056 issues, \$118.95; 1068 issues, \$120.30; 1080 issues, \$121.65; 1092 issues, \$123.00; 1104 issues, \$124.35; 1116 issues, \$125.70; 1128 issues, \$127.05; 1140 issues, \$128.40; 1152 issues, \$129.75; 1164 issues, \$131.10; 1176 issues, \$132.45; 1188 issues, \$133.80; 1200 issues, \$135.15; 1212 issues, \$136.50; 1224 issues, \$137.85; 1236 issues, \$139.20; 1248 issues, \$140.55; 1260 issues, \$141.90; 1272 issues, \$143.25; 1284 issues, \$144.60; 1296 issues, \$145.95; 1308 issues, \$147.30; 1320 issues, \$148.65; 1332 issues, \$150.00; 1344 issues, \$151.35; 1356 issues, \$152.70; 1368 issues, \$154.05; 1380 issues, \$155.40; 1392 issues, \$156.75; 1404 issues, \$158.10; 1416 issues, \$159.45; 1428 issues, \$160.80; 1440 issues, \$162.15; 1452 issues, \$163.50; 1464 issues, \$164.85; 1476 issues, \$166.20; 1488 issues, \$167.55; 1500 issues, \$168.90; 1512 issues, \$170.25; 1524 issues, \$171.60; 1536 issues, \$172.95; 1548 issues, \$174.30; 1560 issues, \$175.65; 1572 issues, \$177.00; 1584 issues, \$178.35; 1596 issues, \$179.70; 1608 issues, \$181.05; 1620 issues, \$182.40; 1632 issues, \$183.75; 1644 issues, \$185.10; 1656 issues, \$186.45; 1668 issues, \$187.80; 1680 issues, \$189.15; 1692 issues, \$190.50; 1704 issues, \$191.85; 1716 issues, \$193.20; 1728 issues, \$194.55; 1740 issues, \$195.90; 1752 issues, \$197.25; 1764 issues, \$198.60; 1776 issues, \$199.95; 1788 issues, \$201.30; 1800 issues, \$202.65; 1812 issues, \$204.00; 1824 issues, \$205.35; 1836 issues, \$206.70; 1848 issues, \$208.05; 1860 issues, \$209.40; 1872 issues, \$210.75; 1884 issues, \$212.10; 1896 issues, \$213.45; 1908 issues, \$214.80; 1920 issues, \$216.15; 1932 issues, \$217.50; 1944 issues, \$218.85; 1956 issues, \$220.20; 1968 issues, \$221.55; 1980 issues, \$222.90; 1992 issues, \$224.25; 2004 issues, \$225.60; 2016 issues, \$226.95; 2028 issues, \$228.30; 2040 issues, \$229.65; 2052 issues, \$231.00; 2064 issues, \$232.35; 2076 issues, \$233.70; 2088 issues, \$235.05; 2100 issues, \$236.40; 2112 issues, \$237.75; 2124 issues, \$239.10; 2136 issues, \$240.45; 2148 issues, \$241.80; 2160 issues, \$243.15; 2172 issues, \$244.50; 2184 issues, \$245.85; 2196 issues, \$247.20; 2208 issues, \$248.55; 2220 issues, \$249.90; 2232 issues, \$251.25; 2244 issues, \$252.60; 2256 issues, \$253.95; 2268 issues, \$255.30; 2280 issues, \$256.65; 2292 issues, \$258.00; 2304 issues, \$259.35; 2316 issues, \$260.70; 2328 issues, \$262.05; 2340 issues, \$263.40; 2352 issues, \$264.75; 2364 issues, \$266.10; 2376 issues, \$267.45; 2388 issues, \$268.80; 2400 issues, \$270.15; 2412 issues, \$271.50; 2424 issues, \$272.85; 2436 issues, \$274.20; 2448 issues, \$275.55; 2460 issues, \$276.90; 2472 issues, \$278.25; 2484 issues, \$279.60; 2496 issues, \$280.95; 2508 issues, \$282.30; 2520 issues, \$283.65; 2532 issues, \$285.00; 2544 issues, \$286.35; 2556 issues, \$287.70; 2568 issues, \$289.05; 2580 issues, \$290.40; 2592 issues, \$291.75; 2604 issues, \$293.10; 2616 issues, \$294.45; 2628 issues, \$295.80; 2640 issues, \$297.15; 2652 issues, \$298.50; 2664 issues, \$299.85; 2676 issues, \$301.20; 2688 issues, \$302.55; 2700 issues, \$303.90; 2712 issues, \$305.25; 2724 issues, \$306.60; 2736 issues, \$307.95; 2748 issues, \$309.30; 2760 issues, \$310.65; 2772 issues, \$312.00; 2784 issues, \$313.35; 2796 issues, \$314.70; 2808 issues, \$316.05; 2820 issues, \$317.40; 2832 issues, \$318.75; 2844 issues, \$320.10; 2856 issues, \$321.45; 2868 issues, \$322.80; 2880 issues, \$324.15; 2892 issues, \$325.50; 2904 issues, \$326.85; 2916 issues, \$328.20; 2928 issues, \$329.55; 2940 issues, \$330.90; 2952 issues, \$332.25; 2964 issues, \$333.60; 2976 issues, \$334.95; 2988 issues, \$336.30; 3000 issues, \$337.65; 3012 issues, \$339.00; 3024 issues, \$340.35; 3036 issues, \$341.70; 3048 issues, \$343.05; 3060 issues, \$344.40; 3072 issues, \$345.75; 3084 issues, \$347.10; 3096 issues, \$348.45; 3108 issues, \$349.80; 3120 issues, \$351.15; 3132 issues, \$352.50; 3144 issues, \$353.85; 3156 issues, \$355.20; 3168 issues, \$356.55; 3180 issues, \$357.90; 3192 issues, \$359.25; 3204 issues, \$360.60; 3216 issues, \$361.95; 3228 issues, \$363.30; 3240 issues, \$364.65; 3252 issues, \$366.00; 3264 issues, \$367.35; 3276 issues, \$368.70; 3288 issues, \$370.05; 3300 issues, \$371.40; 3312 issues, \$372.75; 3324 issues, \$374.10; 3336 issues, \$375.45; 3348 issues, \$376.80; 3360 issues, \$378.15; 3372 issues, \$379.50; 3384 issues, \$380.85; 3396 issues, \$382.20; 3408 issues, \$383.55; 3420 issues, \$384.90; 3432 issues, \$386.25; 3444 issues, \$387.60; 3456 issues, \$388.95; 3468 issues, \$390.30; 3480 issues, \$391.65; 3492 issues, \$393.00; 3504 issues, \$394.35; 3516 issues, \$395.70; 3528 issues, \$397.05; 3540 issues, \$398.40; 3552 issues, \$399.75; 3564 issues, \$401.10; 3576 issues, \$402.45; 3588 issues, \$403.80; 3600 issues, \$405.15; 3612 issues, \$406.50; 3624 issues, \$407.85; 3636 issues, \$409.20; 3648 issues, \$410.55; 3660 issues, \$411.90; 3672 issues, \$413.25; 3684 issues, \$414.60; 3696 issues, \$415.95; 3708 issues, \$417.30; 3720 issues, \$418.65; 3732 issues, \$420.00; 3744 issues, \$421.35; 3756 issues, \$422.70; 3768 issues, \$424.05; 3780 issues, \$425.40; 3792 issues, \$426.75; 3804 issues, \$428.10; 3816 issues, \$429.45; 3828 issues, \$430.80; 3840 issues, \$432.15; 3852 issues, \$433.50; 3864 issues, \$434.85; 3876 issues, \$436.20; 3888 issues, \$437.55; 3900 issues, \$438.90; 3912 issues, \$440.25; 3924 issues, \$441.60; 3936 issues, \$442.95; 3948 issues, \$444.30; 3960 issues, \$445.65; 3972 issues, \$447.00; 3984 issues, \$448.35; 3996 issues, \$449.70; 4008 issues, \$451.05; 4020 issues, \$452.40; 4032 issues, \$453.75; 4044 issues, \$455.10; 4056 issues, \$456.45; 4068 issues, \$457.80; 4080 issues, \$459.15; 4092 issues, \$460.50; 4104 issues, \$461.85; 4116 issues, \$463.20; 4128 issues, \$464.55; 4140 issues, \$465.90; 4152 issues, \$467.25; 4164 issues, \$468.60; 4176 issues, \$469.95; 4188 issues, \$471.30; 4200 issues, \$472.65; 4212 issues, \$474.00; 4224 issues, \$475.35; 4236 issues, \$476.70; 4248 issues, \$478.05; 4260 issues, \$479.40; 4272 issues, \$480.75; 4284 issues, \$482.10; 4296 issues, \$483.45; 4308 issues, \$484.80; 4320 issues, \$486.15; 4332 issues, \$487.50; 4344 issues, \$488.85; 4356 issues, \$490.20; 4368 issues, \$491.55; 4380 issues, \$492.90; 4392 issues, \$494.25; 4404 issues, \$495.60; 4416 issues, \$496.95; 4428 issues, \$498.30; 4440 issues, \$499.65; 4452 issues, \$501.00; 4464 issues, \$502.35; 4476 issues, \$503.70; 4488 issues, \$505.05; 4500 issues, \$506.40; 4512 issues, \$507.75; 4524 issues, \$509.10; 4536 issues, \$510.45; 4548 issues, \$511.80; 4560 issues, \$513.15; 4572 issues, \$514.50; 4584 issues, \$515.85; 4596 issues, \$517.20; 4608 issues, \$518.55; 4620 issues, \$519.90; 4632 issues, \$521.25; 4644 issues, \$522.60; 4656 issues, \$523.95; 4668 issues, \$525.30; 4680 issues, \$526.65; 4692 issues, \$528.00; 4704 issues, \$529.35; 4716 issues, \$530.70; 4728 issues, \$532.05; 4740 issues, \$533.40; 4752 issues, \$534.75; 4764 issues, \$536.10; 4776 issues, \$537.45; 4788 issues, \$538.80; 4800 issues, \$540.15; 4812 issues, \$541.50; 4824 issues, \$542.85; 4836 issues, \$544.20; 4848 issues, \$545.55; 4860 issues, \$546.90; 4872 issues, \$548.25; 4884 issues, \$549.60; 4896 issues, \$550.95; 4908 issues, \$552.30; 4920 issues, \$553.65; 4932 issues, \$555.00; 4944 issues, \$556.35; 4956 issues, \$557.70; 4968 issues, \$559.05; 4980 issues, \$560.40; 4992 issues, \$561.75; 5004 issues, \$563.10; 5016 issues, \$564.45; 5028 issues, \$565.80; 5040 issues, \$567.15; 5052 issues, \$568.50; 5064 issues, \$569.85; 5076 issues, \$571.20; 5088 issues, \$572.55; 5100 issues, \$573.90; 5112 issues, \$575.25; 5124 issues, \$576.60; 5136 issues, \$577.95; 5148 issues, \$579.30; 5160 issues, \$580.65; 5172 issues, \$582.00; 5184 issues, \$583.35; 5196 issues, \$584.70; 5208 issues, \$586.05; 5220 issues, \$587.40; 5232 issues, \$588.75; 5244 issues, \$590.10; 5256 issues, \$591.45; 5268 issues, \$592.80; 5280 issues, \$594.15; 5292 issues, \$595.50; 5304 issues, \$596.85; 5316 issues, \$598.20; 5328 issues, \$599.55; 5340 issues, \$600.90; 5352 issues, \$602.25; 5364 issues, \$603.60; 5376 issues, \$604.95; 5388 issues, \$606.30; 5400 issues, \$607.65; 5412 issues, \$609.00; 5424 issues, \$610.35; 5436 issues, \$611.70; 5448 issues, \$613.05; 5460 issues, \$614.40; 5472 issues, \$615.75; 5484 issues, \$617.10; 5496 issues, \$618.45; 5508 issues, \$619.80; 5520 issues, \$621.15; 5532 issues, \$622.50; 5544 issues, \$623.85; 5556 issues, \$625.20; 5568 issues, \$626.55; 5580 issues, \$627.90; 5592 issues, \$629.25; 5604 issues, \$630.60; 5616 issues, \$631.95; 5628 issues, \$633.30; 5640 issues, \$634.65; 5652 issues, \$636.00; 5664 issues, \$637.35; 5676 issues, \$638.70; 5688 issues, \$640.05; 5700 issues, \$641.40; 5712 issues, \$642.75; 5724 issues, \$644.10; 5736 issues, \$645.45; 5748 issues, \$646.80; 5760 issues, \$648.15; 5772 issues, \$649.50; 5784 issues, \$650.85; 5796 issues, \$652.20; 5808 issues, \$653.55; 5820 issues, \$654.90; 5832 issues, \$656.25; 5844 issues, \$657.60; 5856 issues, \$658.95; 5868 issues, \$660.30; 5880 issues, \$661.65; 5892 issues, \$663.00; 5904 issues, \$664.35; 5916 issues, \$665.70; 5928 issues, \$667.05; 5940 issues, \$668.40; 5952 issues, \$669.75; 5964 issues, \$671.10; 5976 issues, \$672.45; 5988 issues, \$673.80; 6000 issues, \$675.15; 6012 issues, \$676.50; 6024 issues, \$677.85; 6036 issues, \$679.20; 6048 issues, \$680.55; 6060 issues, \$681.90; 6072 issues, \$683.25; 6084 issues, \$684.60; 6096 issues, \$685.95; 6108 issues, \$687.30; 6120 issues, \$688.65; 6132 issues, \$690.00; 6144 issues, \$691.35; 6156 issues, \$692.70; 6168 issues, \$694.05; 6180 issues, \$695.40; 6192 issues, \$696.75; 6204 issues, \$698.10; 6216 issues, \$699.45; 6228 issues, \$700.80; 6240 issues, \$702.15; 6252 issues, \$703.50; 6264 issues, \$704.85; 6276 issues, \$706.20; 6288 issues, \$707.55; 6300 issues, \$708.90; 6312 issues, \$710.25; 6324 issues, \$711.60; 6336 issues, \$712.95; 6348 issues, \$714.30; 6360 issues, \$715.65; 6372 issues, \$717.00; 6384 issues, \$718.35; 6396 issues, \$719.70; 6408 issues, \$721.05; 6420 issues, \$722.40; 6432 issues, \$723.75; 6444 issues, \$725.10; 6456 issues, \$726.45; 6468 issues, \$727.80; 6480 issues, \$729.15; 6492 issues, \$730.50; 6504 issues, \$731.85; 6516 issues, \$733.20; 6528 issues, \$734.55; 6540 issues, \$735.90; 6552 issues, \$737.25; 6564 issues, \$738.60; 6576 issues, \$739.95; 6588 issues, \$741.30; 6600 issues, \$742.65; 6612 issues, \$744.00; 6624 issues, \$745.35; 6636 issues, \$746.70; 6648 issues, \$748.05; 6660 issues, \$749.40; 6672 issues, \$750.75; 6684 issues, \$752.10; 6696 issues, \$753.45; 6708 issues, \$754.80; 6720 issues, \$756.15; 6732 issues, \$757.50; 6744 issues, \$758.85; 6756 issues, \$760.20; 6768 issues, \$761.55; 6780 issues, \$762.90; 6792 issues, \$764.25; 6804 issues, \$765.60; 6816 issues, \$766.95; 6828 issues, \$768.30; 6840 issues, \$769.65; 6852 issues, \$771.00; 6864 issues, \$772.35; 6876 issues, \$773.70; 6888 issues, \$775.05; 6900 issues, \$776.40; 6912 issues, \$777.75; 6924 issues, \$779.10; 6936 issues, \$780.45; 6948 issues, \$781.80; 6960 issues, \$783.15; 6972 issues, \$784.50; 6984 issues, \$785.85; 6996 issues, \$787.20; 7008 issues, \$788.55; 7020 issues, \$789.90; 7032 issues, \$791.25; 7044 issues, \$792.60; 7056 issues, \$793.95; 7068 issues, \$795.30; 7080 issues, \$796.65; 7092 issues, \$798.00; 7104 issues, \$799.35; 7116 issues, \$800.70; 7128 issues, \$802.05; 7140 issues, \$803.40; 7152 issues, \$804.75; 7164 issues, \$806.10; 7176 issues, \$807.45; 7188 issues, \$808.80; 7200 issues, \$810.15; 7212 issues, \$811.50; 7224 issues, \$812.85; 7236 issues, \$814.20; 7248 issues, \$815.55; 7260 issues, \$816.90; 7272 issues, \$818.25; 7284 issues, \$819.60; 7296 issues, \$820.95; 7308 issues, \$822.30; 7320 issues, \$823.65; 7332 issues, \$825.00; 7344 issues, \$826.35; 7356 issues, \$827.70; 7368 issues, \$829.05; 7380 issues, \$830.40; 7392 issues, \$831.75; 7404 issues, \$833.10; 7416 issues, \$834.45; 7428 issues, \$835.80; 7440 issues, \$837.15; 7452 issues, \$838.50; 7464 issues, \$839.85; 7476 issues, \$841.20; 7488 issues, \$842.55; 7500 issues, \$843.90; 7512 issues, \$845.25; 7524 issues, \$846.60; 7536 issues, \$847.95; 7548 issues, \$849.30; 7560 issues, \$850.65; 7572 issues, \$852.00; 7584 issues, \$853.35; 7596 issues, \$854.70; 7608 issues, \$856.05; 7620 issues, \$857.40; 7632 issues, \$858.75; 7644 issues, \$860.10; 7656 issues, \$861.45; 7668 issues, \$862.80; 7680 issues, \$864.15; 7692 issues, \$865.50; 7704 issues, \$866.85; 7716 issues, \$868.20; 7728 issues, \$869.55; 7740 issues, \$870.90; 7752 issues, \$872.25; 7764 issues, \$873.60; 7776 issues, \$874.95; 7788 issues, \$876.30; 7800 issues, \$877.65; 7812 issues, \$879.00; 7824 issues, \$880.35; 7836 issues, \$881.70; 7848 issues, \$883.05; 7860 issues, \$884.40; 7872 issues, \$885.75; 7884 issues, \$887.10; 7896 issues, \$888.45; 7908 issues, \$889.80; 7920 issues, \$891.15; 7932 issues, \$892.50; 7944 issues, \$893.85; 7956 issues, \$895.20; 7968 issues, \$896.55; 7980 issues, \$897.90; 7992 issues, \$899.25; 8004 issues, \$900.60; 8016 issues, \$901.95; 8028 issues, \$903.30; 8040 issues, \$904.65; 8052 issues, \$906.00; 8064 issues, \$907.35; 8076 issues, \$908.70; 8088 issues, \$910.05; 8100 issues, \$911.40; 8112 issues, \$912.75; 8124 issues, \$914.10; 8136 issues, \$915.45; 8148 issues, \$916.80; 8160 issues, \$918.15; 8172 issues, \$919.50; 8184 issues, \$920.85; 8196 issues, \$922.20; 8208 issues, \$923.55; 8220 issues, \$924.90; 8232 issues, \$926.25; 8244 issues, \$927.60; 8256 issues, \$928.95; 8268 issues, \$930.30; 8280 issues, \$931.65; 8292 issues, \$933.00; 8304 issues, \$934.35; 8316 issues, \$935.70; 8328 issues, \$937.05; 8340 issues, \$938.40; 8352 issues, \$939.75; 8364 issues, \$941.10; 8376 issues, \$942.45; 8388 issues, \$943.80; 8400 issues, \$945.15; 8412 issues, \$946.50; 8424 issues, \$947.85; 8436 issues, \$949.20; 8448 issues, \$950.55; 8460 issues, \$951.90; 8472 issues, \$953.25; 8484 issues, \$954.60; 8496 issues, \$955.95; 8508 issues, \$957.30; 8520 issues, \$958.65; 8532 issues, \$960.00; 8544 issues, \$961.35; 8556 issues, \$962.70; 8568 issues, \$964.05; 8580 issues, \$965.40; 8592 issues, \$966.75; 8604 issues, \$968.10; 8616 issues, \$969.45; 8628 issues, \$970.80; 8640 issues, \$972.15; 8652 issues, \$973.50; 8664 issues, \$974.85; 8676 issues, \$976.20; 8688 issues, \$977.55; 8700 issues, \$978.90; 8712 issues, \$980.25; 8724 issues, \$981.60; 8736 issues, \$982.95; 8748 issues, \$984.30; 8760 issues, \$985.65; 8772 issues, \$987.00; 8784 issues, \$988.35; 8796 issues, \$989.70; 8808 issues, \$991.05; 8820 issues, \$992.40; 8832 issues, \$993.75; 8844 issues, \$995.10; 8856 issues, \$996.45; 8868 issues, \$997.80; 8880 issues, \$999.15; 8892 issues, \$1000.50; 8904 issues, \$1001.85; 8916 issues, \$1003.20; 8928 issues, \$1004.55; 8940 issues, \$1005.90; 8952 issues, \$1007.25; 8964 issues, \$1008.60; 8976 issues, \$1009.95; 8988 issues, \$1011.30; 9000 issues, \$1012.65; 9012 issues, \$1014.00; 9024 issues, \$1015.35; 9036 issues, \$1016.70; 9048 issues, \$1018.05; 9060 issues, \$1019.40; 9072 issues, \$1020.75; 9084 issues, \$1022.10; 9096 issues, \$1023.45; 9108 issues, \$1024.80; 9120 issues, \$1026.15; 9132 issues, \$1027.50; 9144 issues, \$1028.85; 9156 issues, \$1030.20; 9168 issues, \$1031.55; 9180 issues, \$1032.90; 9192 issues, \$1034.25; 9204 issues, \$1035.60; 9216 issues, \$1036.95; 9228 issues, \$1038.30; 9240 issues, \$1039.65; 9252 issues, \$1041.00; 9264 issues, \$1042.35; 9276 issues, \$1043.70; 9288 issues, \$1045.05; 9300 issues, \$1046.40; 9312 issues, \$1047.75; 9324 issues, \$1049.10; 9336 issues, \$1050.45; 9348 issues, \$1051.80; 9360 issues, \$1053.15; 9372 issues, \$1054.50; 9384 issues, \$1055.85; 9396 issues, \$1057.20; 9408 issues, \$1058.55; 9420 issues, \$1059.90; 9432 issues, \$1061.25; 9444 issues, \$1062.60; 9456 issues, \$1063.95; 9468 issues, \$1065.30; 9480 issues, \$1066.65; 9492 issues, \$1068.00; 9504 issues, \$1069.35; 9516 issues, \$1070.70; 9528 issues, \$1072.05; 9540 issues, \$1073.40; 9552 issues, \$1074.75; 9564 issues, \$1076.10; 9576 issues, \$1077.45; 9588 issues, \$1078.80; 9600 issues, \$1080.15; 9612 issues, \$1081.50; 9624 issues, \$1082.85; 9636 issues, \$1084.20; 9648 issues, \$1085.55; 9660 issues, \$1086.90; 9672 issues, \$1088.25; 9684 issues, \$1089.60; 9696 issues, \$1090.95; 9708 issues, \$1092.30; 9720 issues, \$1093.65; 9732 issues, \$1095.00; 9744 issues, \$1096.35; 9756 issues, \$1097.70; 9768 issues, \$1099.05; 9780 issues, \$1100.40; 9792 issues, \$1101.75; 9804 issues, \$1103.10; 9816 issues, \$1104.45; 9828 issues, \$1105.80; 9840 issues, \$1107.15; 9852 issues, \$1108.50; 986



Coupe transversale d'une tranchée



Coupe longitudinale



TRANCHÉES

Page 10 of 10

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

1.0000000000000000

Filtre à Sable Vertical Non Drainé (F.S.V.N.D.) ou Epanchage en Sol Reconstitué

ROLE et PRINCIPE :

Le filtre à sable vertical non drainé reçoit les effluents septiques.

Un matériau d'apport granulaire se substituant au sol naturel est utilisé comme *système épurateur* et le sol en place comme *moyen dispersant (d'évacuation)*.

Ce dispositif est utilisé lorsque le volume de sol disponible pour l'épuration des effluents est insuffisant.

DIMENSIONNEMENT ET ASPECTS TECHNIQUES :

Le dimensionnement du F.S.V.N.D. est basé sur la capacité d'accueil de l'habitation et de la capacité d'infiltration des eaux par le sol. Nous pouvons retenir les dimensionnements suivants :

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambres	Surface en m ²
4	2	20
5	3	25
6	4	30

* nombre de chambres + 2

+ 5 m² par pièce principale supplémentaire.

La largeur du filtre doit être de 5 m et la longueur minimale de 4 m et la distance d'axe en axe des tranchées ne doit pas être inférieure à 1 mètre

La profondeur minimum est de 1.10 mètre suivant le niveau d'arrivée des eaux septiques. Les parois et le fond des tranchées seront scarifiés au râteau.

Le terrassement est à proscrire lorsque le sol est détrempé, la fouille devant être exécutée en une seule passe et ne pas rester à ciel ouvert en temps de pluie.

Les tuyaux d'épandage sont à comportement « rigide » ou « flexible » (au sens de la NF P16-100) et d'un diamètre compris entre 100 et 125 mm (les tuyaux « souples » sont interdits ainsi que les tuyaux de drainage agricole).

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier, orifice vers le bas, affecté d'une pente régulière de 5 ‰ ± 5 ‰ dans le sens d'écoulement.

Le fond de fouille est garni d'une couche de sable siliceux lavés et stable à l'eau sans fines, sur une épaisseur de 0.70 m et recouvert d'une couche de 0.10 m de graviers lavés d'une granulométrie 10/40 millimètres ou approchant.

Le bouclage en extrémité de la tranchée est réalisé à l'aide de tuyaux non perforés raccordés aux tuyaux d'épandage par des regards de bouclages ou des tés.

Tuyaux d'épandage et graviers sont recouverts de la feuille anticontaminante imputrescible, de façon à isoler le gravier sur la terre végétale qui comblera la fouille.

CONTRAINTES PARTICULIERES :

Le F.S.V.N.D. doit être placé à l'écart de toute charge roulante ou statique.

Il doit être implanté à une distance minimale de 35 m par rapport à un puits ou de tout captage en eau potable, de 5 m de l'habitation, de 3 m de toute limite séparative de propriété voisine et de tout arbre. La surface du sol doit être uniquement engazonnée.

Les tampons de visites doivent être situés au niveau du sol afin de permettre leur accessibilité. Dans le cas de la mise en place de cette filière dans un milieu souterrain vulnérable (calcaire karstique par exemple), l'installation d'une feuille anticontaminante imputrescible en fond de fouille est indispensable.

ENTRETIEN :

L'entretien régulier des dispositifs d'assainissement individuel garantit leur efficacité et augmente leur durée de vie. Il est nécessaire de réaliser au minimum les opérations suivantes :

- # vérifier régulièrement le bon écoulement dans les regards ;
- # vidanger la F.S.T.E. ;
- # contrôler et nettoyer le bac dégraisseur et le préfiltre s'ils existent ;
- # tondre régulièrement le gazon au-dessus du filtre.

Chapter 1: Introduction to the Study of Language

1.1 What is Language?

Language is a system of communication that allows humans to share information and ideas.

It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society.

1.2 The Nature of Language

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures.

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society.

Language is a system of communication that is unique to humans.

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society. It is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures.

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society. It is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures.

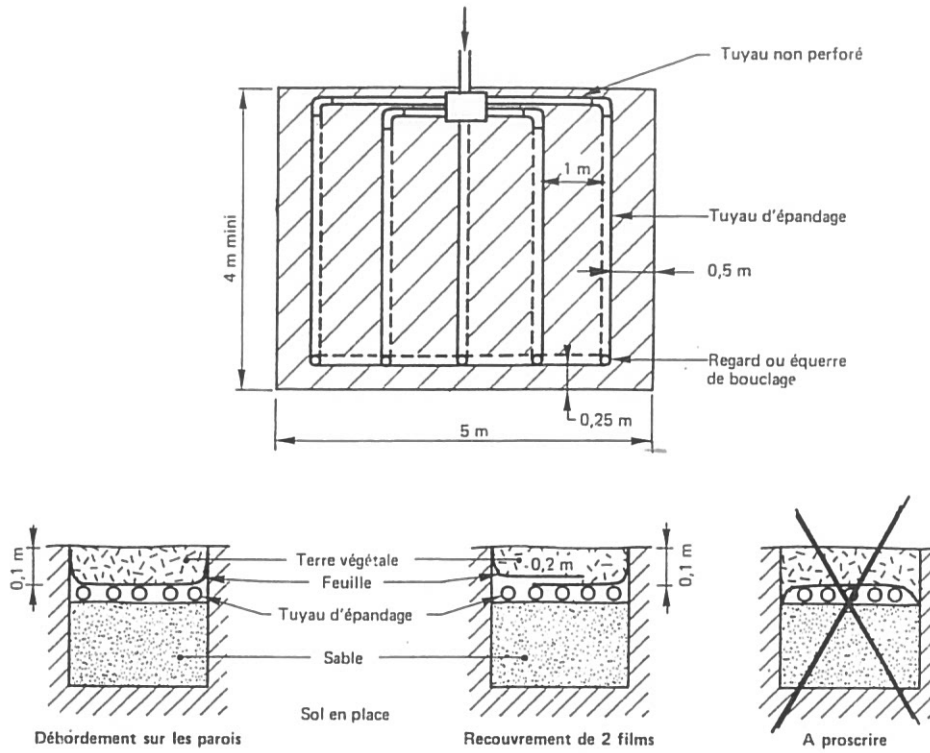
1.3 The Structure of Language

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society. It is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures.

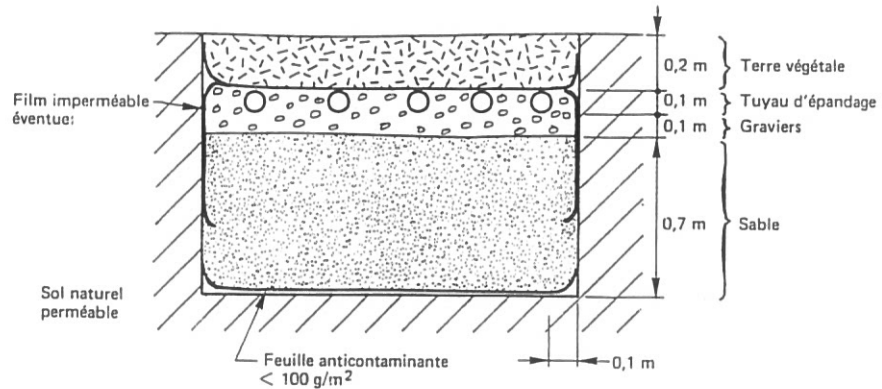
1.4 The Function of Language

Language is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures. Language is a fundamental part of human culture and society. It is a system of communication that is unique to humans. It is a complex system that involves the production and interpretation of sounds, symbols, and gestures.

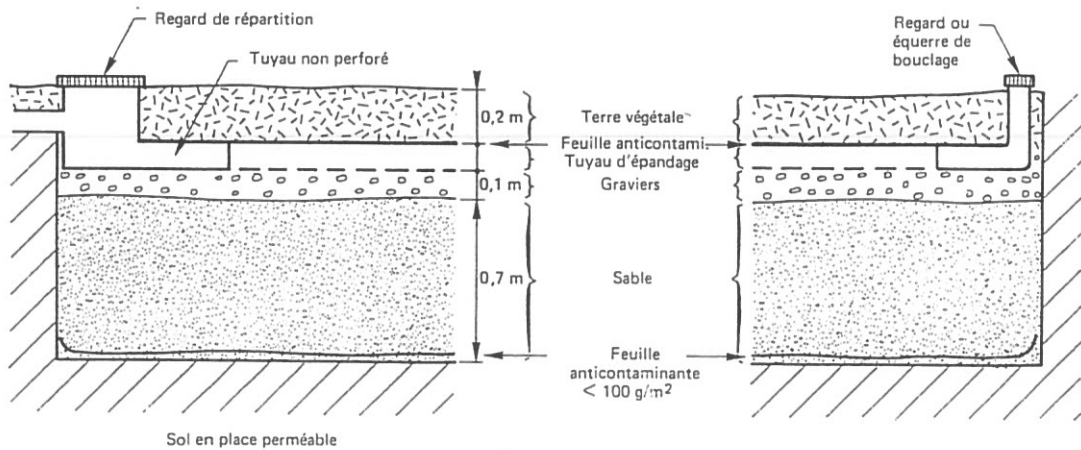
1. Vue du dessus

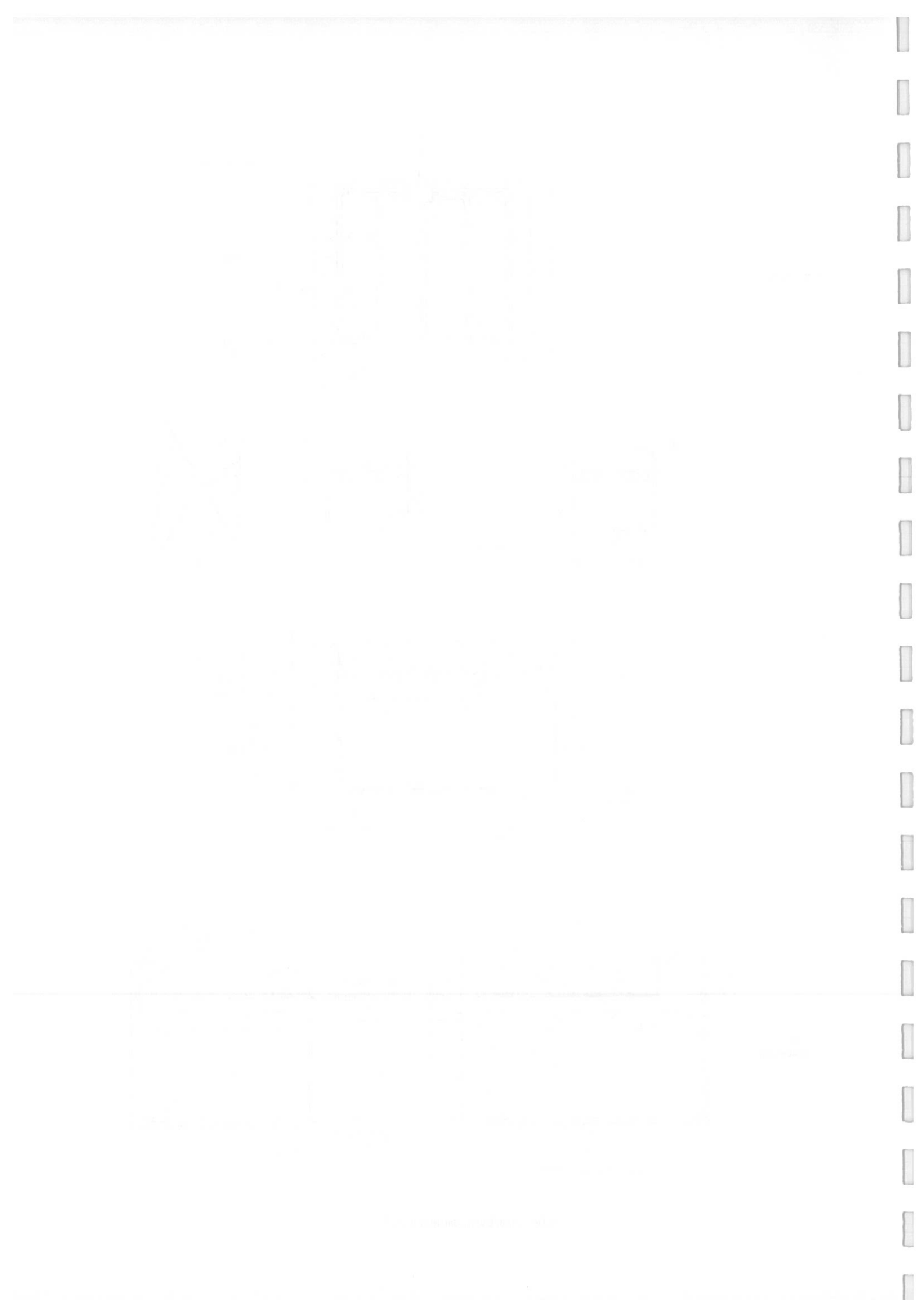


2. Coupes transversales



3. Coupe longitudinale





Filtre à Sable Vertical Drainé (F.S.V.D.)

ROLE et PRINCIPE :

Le filtre à sable vertical drainé reçoit les effluents septiques.

Un matériau d'apport granulaire se substituant au sol naturel est utilisé comme système épurateur (percolation verticale des effluents) et le milieu superficiel comme moyen dispersant (d'évacuation).
Ce dispositif est utilisé lorsque l'infiltration en place des effluents n'est pas possible.

DIMENSIONNEMENT :

Le dimensionnement du F.S.V.D. est basé sur la capacité d'accueil de l'habitation.

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambres	Surface en m ²
4	2	20
5	3	25
6	4	30

* nombre de chambres + 2

+ 5 m² par pièce principale supplémentaire.

La largeur du filtre doit être de 5 m et la longueur minimale de 4 m et la distance d'axe en axe des tranchées ne doit pas être inférieure à 1 mètre.

La profondeur minimum est de 1.10 mètre suivant le niveau d'arrivée des eaux septiques. Les parois et le fond des tranchées seront scarifiés au râteau.

Le terrassement est à proscrire lorsque le sol est détrempé, la fouille devant être exécutée en une seule passe et ne pas rester à ciel ouvert en temps de pluie.

Les tuyaux d'épandage sont à comportement « rigide » ou « flexible » (au sens de la NF P16-100) et d'un diamètre compris entre 100 et 125 mm (les tuyaux « souples » sont interdits ainsi que les tuyaux de drainage agricole).

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier, orifice vers le bas, affecté d'une pente régulière de 5 ‰ ± 5 ‰ dans le sens d'écoulement.

Le fond de fouille est garni d'une couche de sable siliceux lavés et stable à l'eau sans fines, sur une épaisseur de 0.70 m et recouvert d'une couche de 0.10 m de graviers lavés d'une granulométrie 10/40 millimètres ou approchant.

Le bouclage en extrémité de la tranchée est réalisé à l'aide de tuyaux non perforés raccordés aux tuyaux d'épandage par des regards de bouclages ou des tés.

Tuyaux d'épandage et graviers sont recouverts de la feuille anticontaminante imputrescible, de façon à isoler le gravier sur la terre végétale qui comblera la fouille.

CONTRAINTES PARTICULIERES :

Le F.S.V.D. doit être placé à l'écart de toute charge roulante ou statique.

Il doit être implanté à une distance minimale de 35 m par rapport à un puits ou de tout captage en eau potable, de 5 m de l'habitation, de 3 m de toute limite séparative de propriété voisine et de tout arbre. La surface du sol doit être uniquement engazonnée.

Les tampons de visites doivent être situés au niveau du sol afin de permettre leur accessibilité.

Dans le cas de la mise en place de cette filière dans un milieu souterrain vulnérable (nappe à protéger) l'installation d'un film imperméable est indispensable ainsi qu'une filière étanche sur les parois verticales suivie de tranchées d'infiltration afin de pouvoir assurer un contrôle de l'efficacité par l'intermédiaire de regards.

La perte en charge est importante (1 m au minimum), le dispositif nécessite un exutoire compatible.

ENTRETIEN :

L'entretien régulier des dispositifs d'assainissement individuel garantit leur efficacité et augmente leur durée de vie. Il est nécessaire de réaliser au minimum les opérations suivantes :

- # vérifier régulièrement le bon écoulement dans les regards ;
- # vidanger la F.S.T.E. ;
- # contrôler et nettoyer le bac dégraisseur et le préfiltre s'ils existent ;
- # tondre régulièrement le gazon au-dessus du filtre.

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

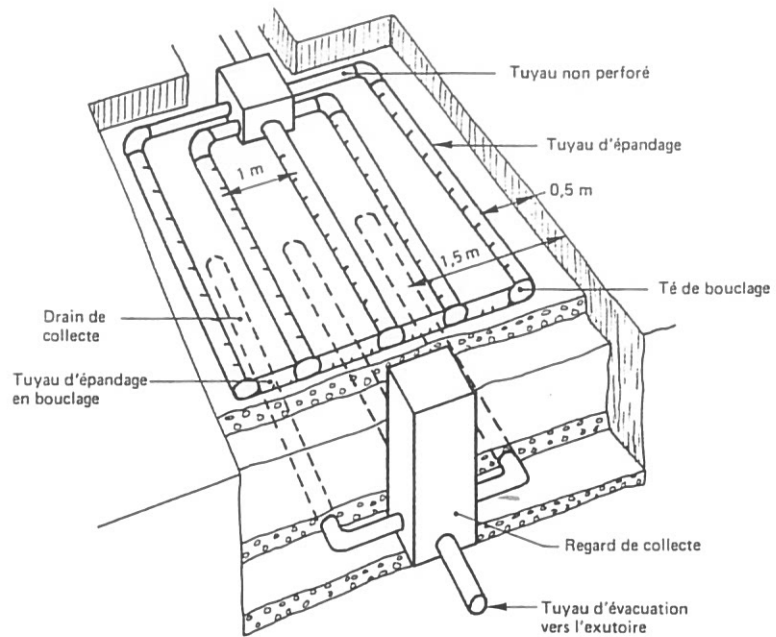
Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

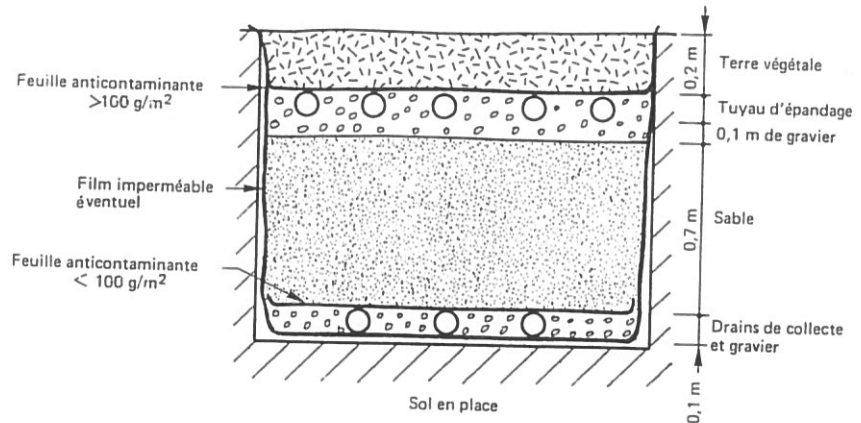
Vertical Curve Data

Vertical Curve Data

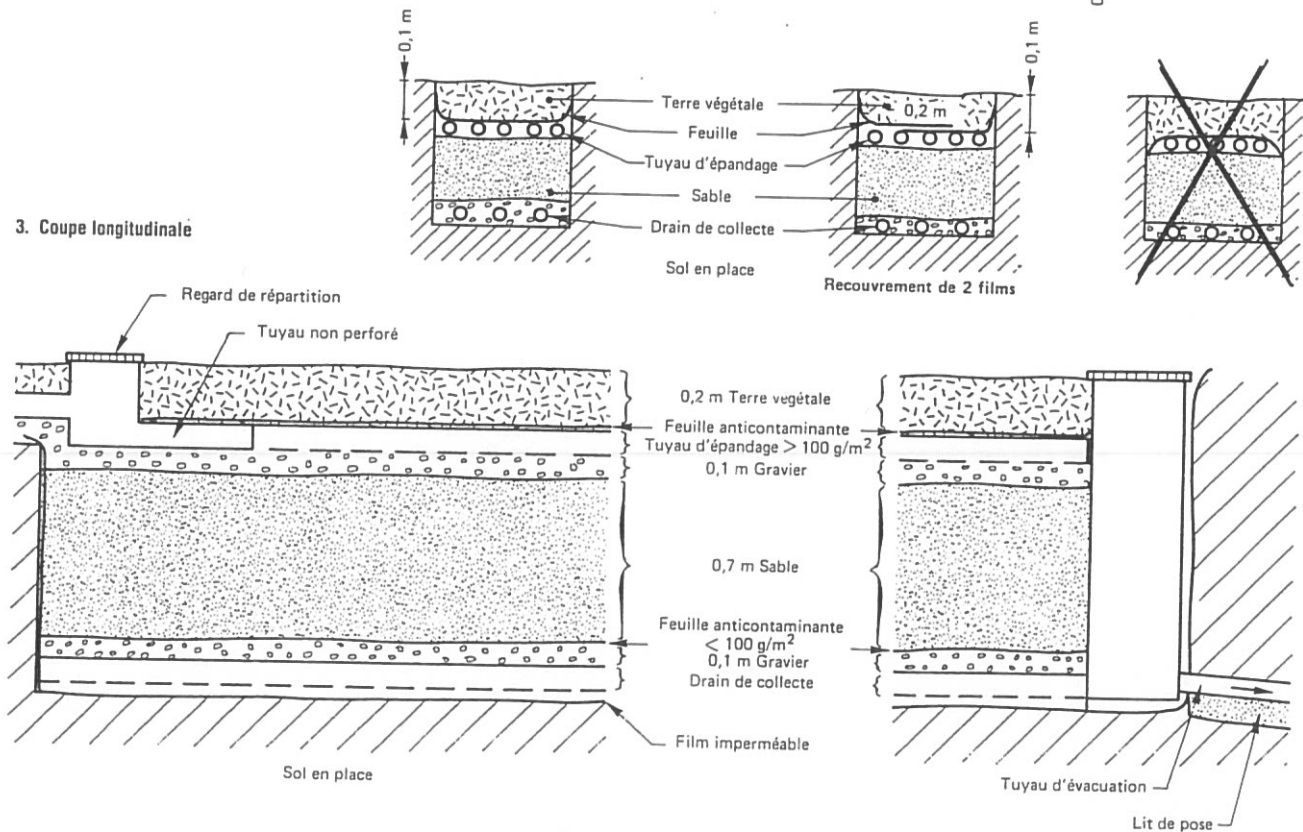
1. Vue du dessus



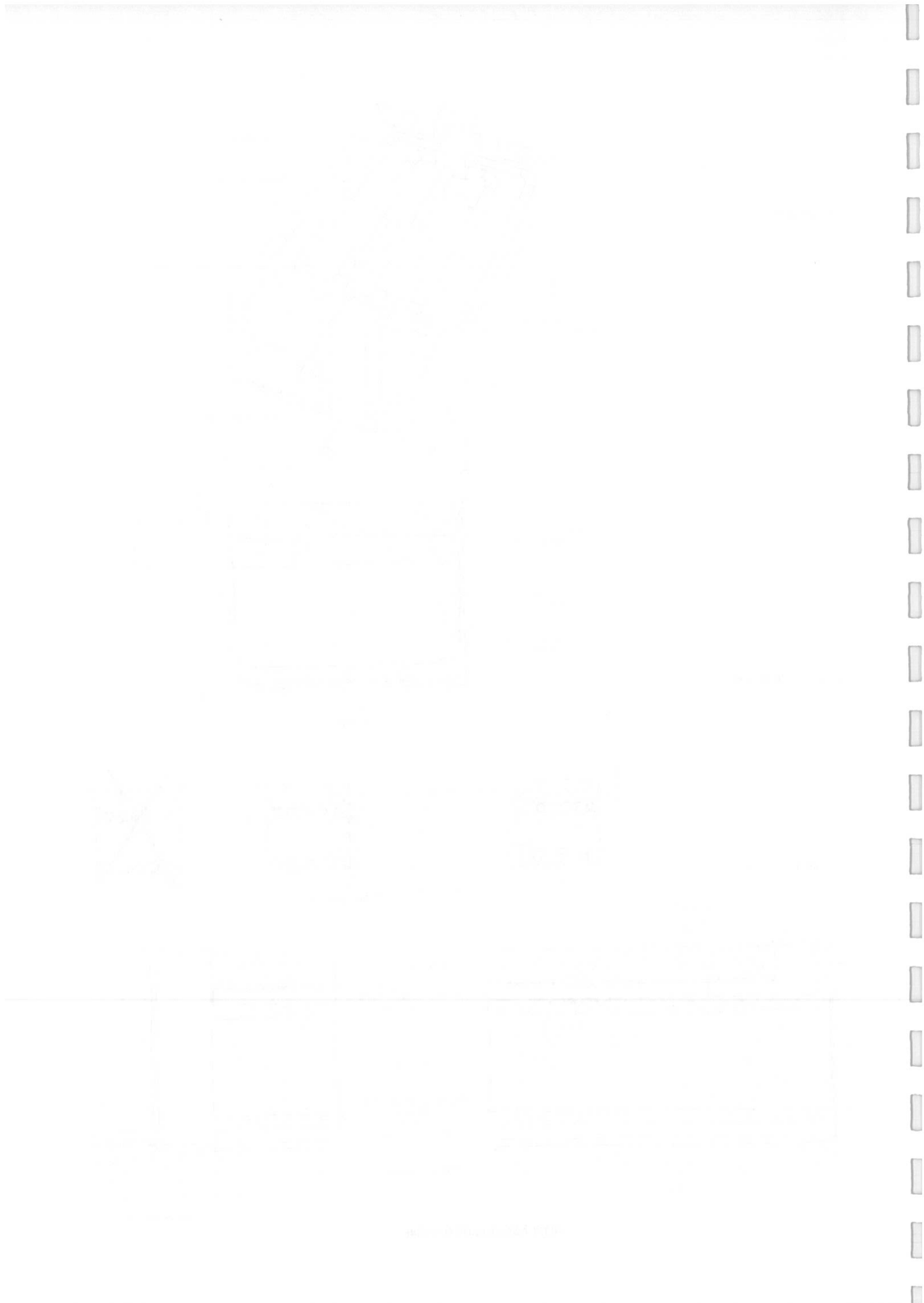
2. Coupes transversales



3. Coupe longitudinale



FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ



Tertre d'Infiltration (T.I.)

ROLE et PRINCIPE :

Le tertre d'infiltration reçoit les effluents septiques issus d'une habitation surélevée, ou d'une pompe de relevage. Un matériau d'apport granulaire est utilisé comme système épurateur (percolation verticale des effluents) et le sol comme moyen dispersant.

Ce dispositif est utilisé lorsque le sol est inutilisable pour l'épuration des effluents.

DIMENSIONNEMENT :

Le dimensionnement du T.I. est basé sur la capacité d'accueil de l'habitation et de la capacité d'infiltration des eaux par le sol.

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambres	Surface minimale du sommet en m ²	Surface minimale de la base du tertre en m ²	
			15<k<30	30<k<500
4	2	20	60	40
5	3	25	90	60
+ 1	+ 1	+ 5	+ 25	+ 20

En son sommet, la largeur du filtre doit être de 5 m et la longueur minimale de 4 m.

Les tuyaux d'épandage sont à comportement « rigide » ou « flexible » (au sens de la NF P16-100) et d'un diamètre compris entre 100 et 125 mm (les tuyaux « souples » sont interdits ainsi que les tuyaux de drainage agricole).

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier, orifice vers le bas, affecté d'une pente régulière de 5 ‰ ± 5 ‰ dans le sens d'écoulement.

Le fond de fouille est garni d'une couche de sables siliceux lavés et stable à l'eau sans fines, sur une épaisseur de 0.70 m et recouvert d'une couche de 0.10 m de graviers lavés d'une granulométrie 10/40 millimètres ou approchant.

Le bouclage en extrémité de la tranchée est réalisé à l'aide de tuyaux non perforés raccordés aux tuyaux d'épandage par des regards de bouclages ou des tés.

Tuyaux d'épandage et graviers sont recouverts de la feuille anticontaminante imputrescible, de façon à isoler le gravier sur la terre végétale qui comblera la fouille.

CONTRAINTES PARTICULIERES :

Le T.I. en terrain en pente, doit être placé à l'écart de toute charge roulante ou statique.

Il doit être implanté à une distance minimale de 35 m par rapport à un puits ou de tout captage en eau potable, de 3 m minimum de toute limite séparative de propriété voisine et de tout arbre.

Les tampons de visites doivent être situés au niveau du tertre afin de permettre leur accessibilité.

Cette filière introduit un relevage obligatoire des effluents septiques si l'habitation n'est pas surélevée ou si la pente du terrain est insuffisante.

Il faut s'assurer de la perméabilité du sol à la base du tertre.

Ce dispositif est aussi utilisé comme palliatif pour des réhabilitations en zones inondables.

ENTRETIEN :

L'entretien régulier des dispositifs d'assainissement individuel garantit leur efficacité et augmente leur durée de vie. Il est nécessaire de réaliser au minimum les opérations suivantes :

vérifier régulièrement le bon écoulement dans les regards ;

vidanger la F.S.T.E. ;

contrôler et nettoyer le bac dégraisseur et le préfiltre s'ils existent.

Technical Information (T.I.)

Page 1 of 1

The following information is provided for your reference. It is not intended to be a substitute for the actual product literature or the actual product itself.

For more information, please contact your local distributor or the manufacturer.

Product Name: [Product Name]

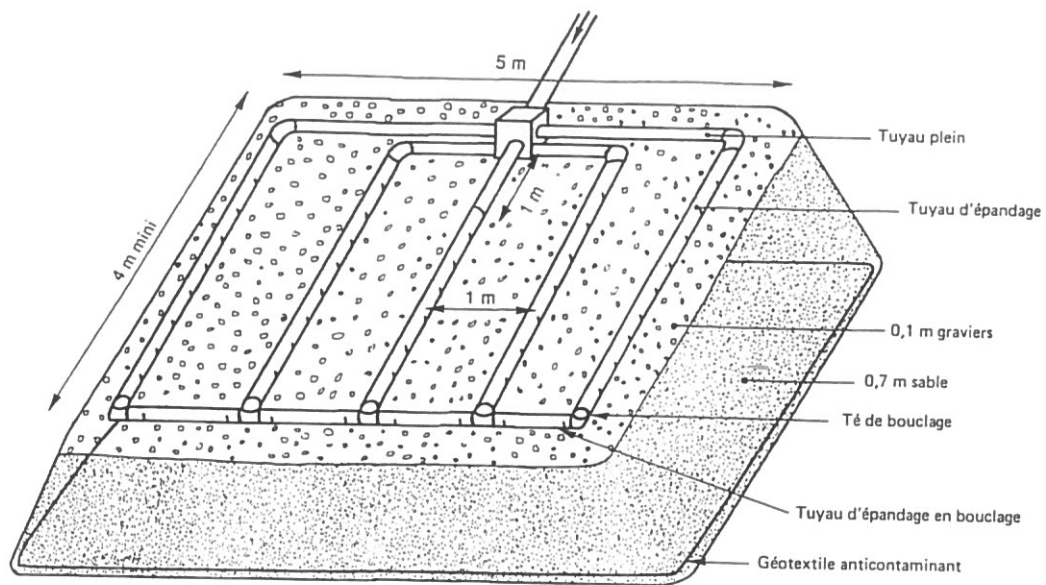
Product Description: [Product Description]

Technical Specifications: [Technical Specifications]

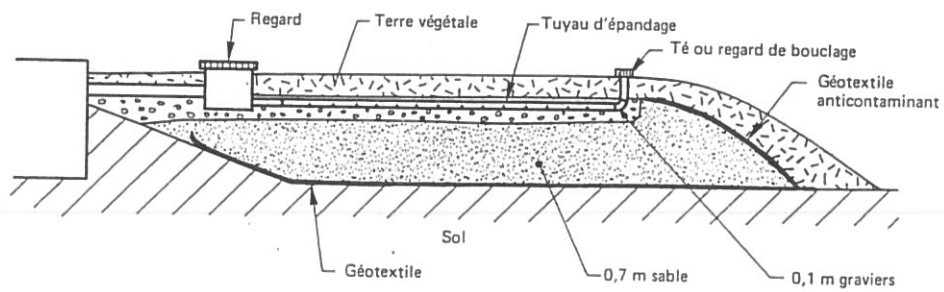
Installation Instructions: [Installation Instructions]

Warranty Information: [Warranty Information]

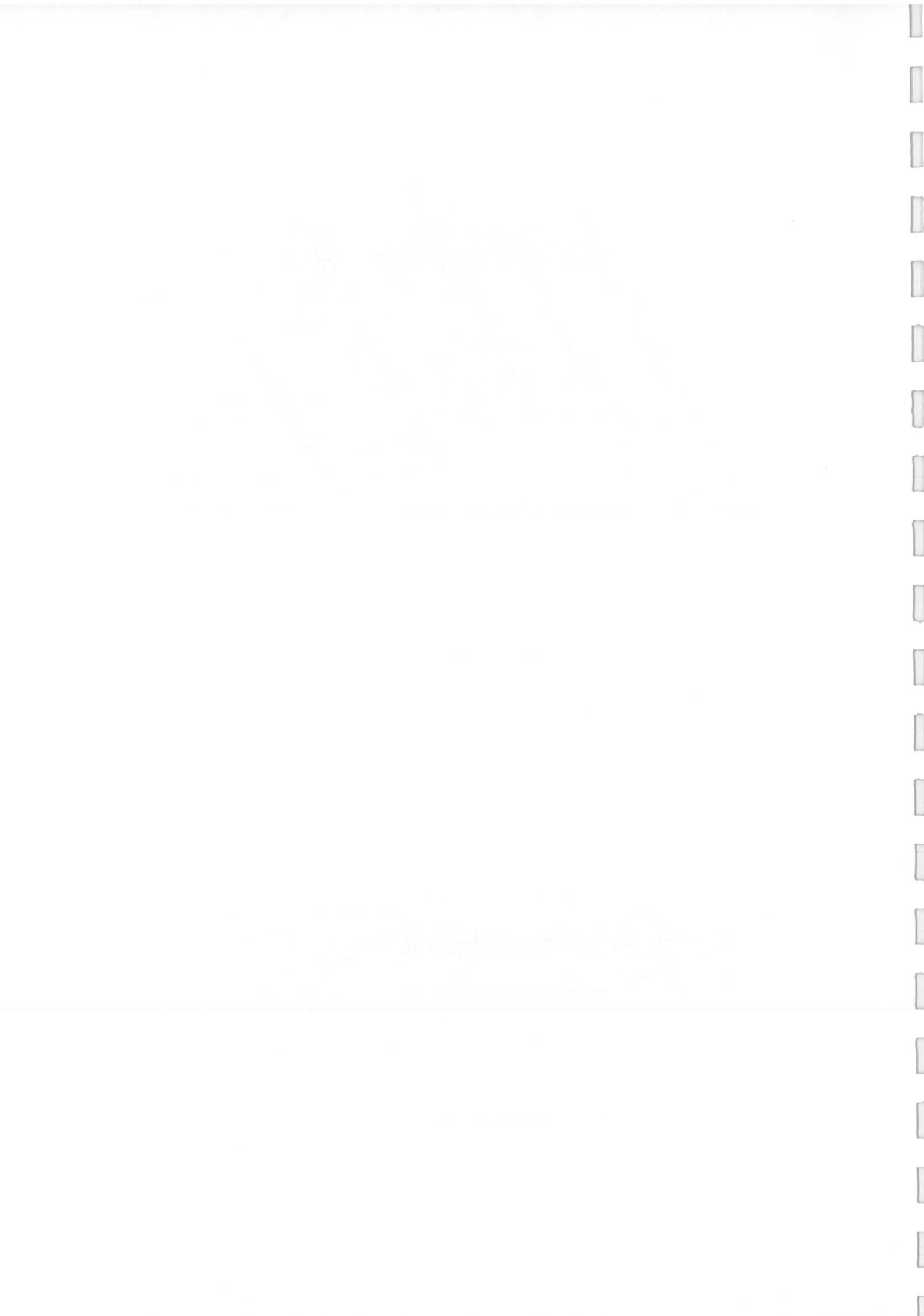
Additional Information: [Additional Information]



Tertre d'infiltration hors sol



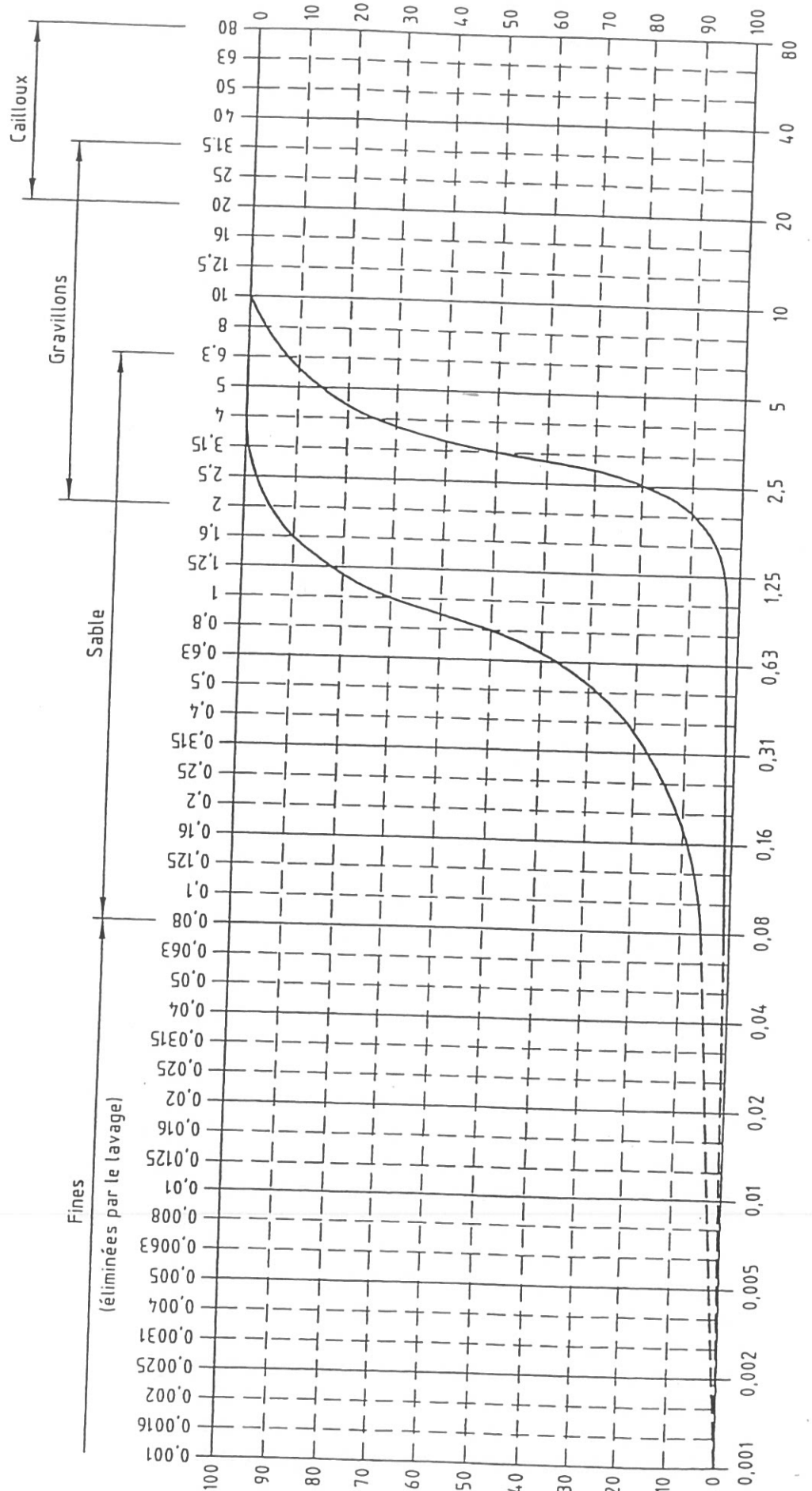
Tertre en terrain en pente



Annexe B

(normative)

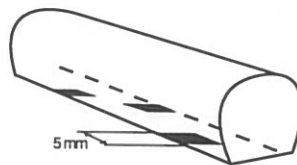
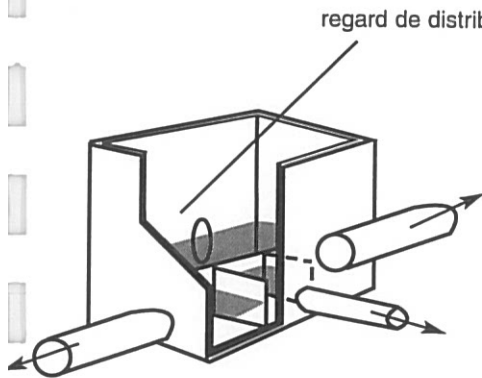
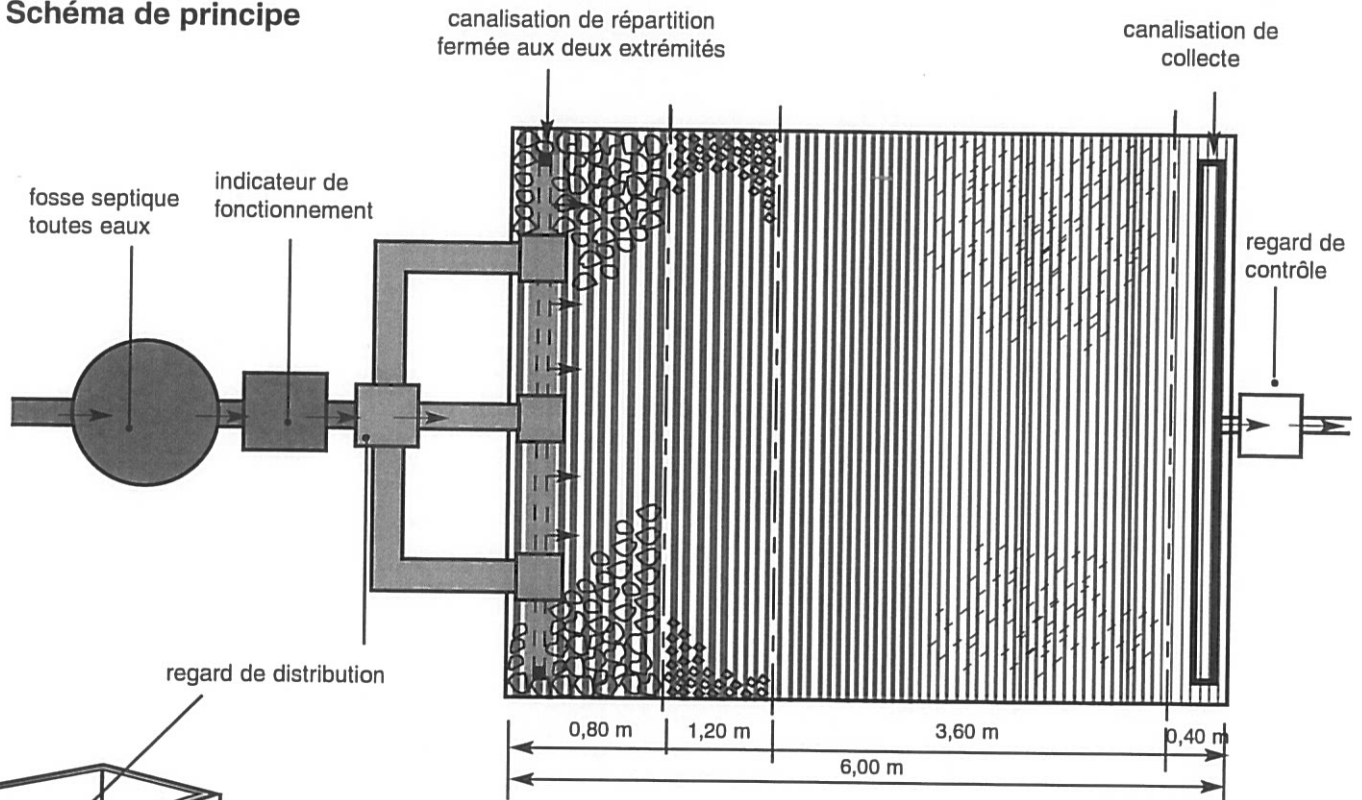
Fuseau granulométrique



EPURATION

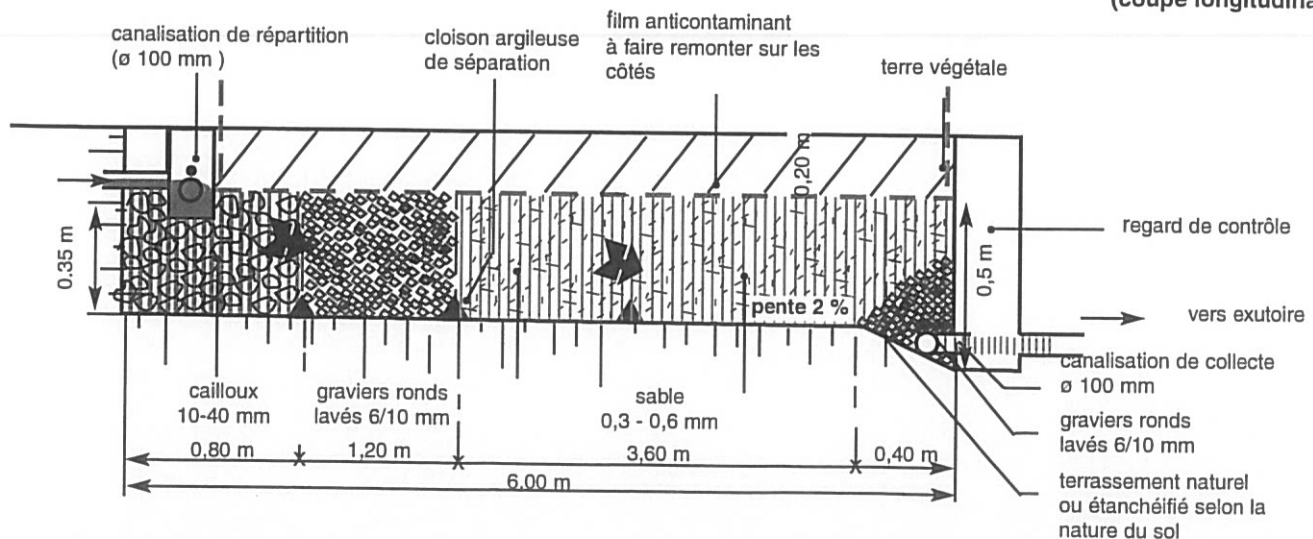
Filtre à sable horizontal

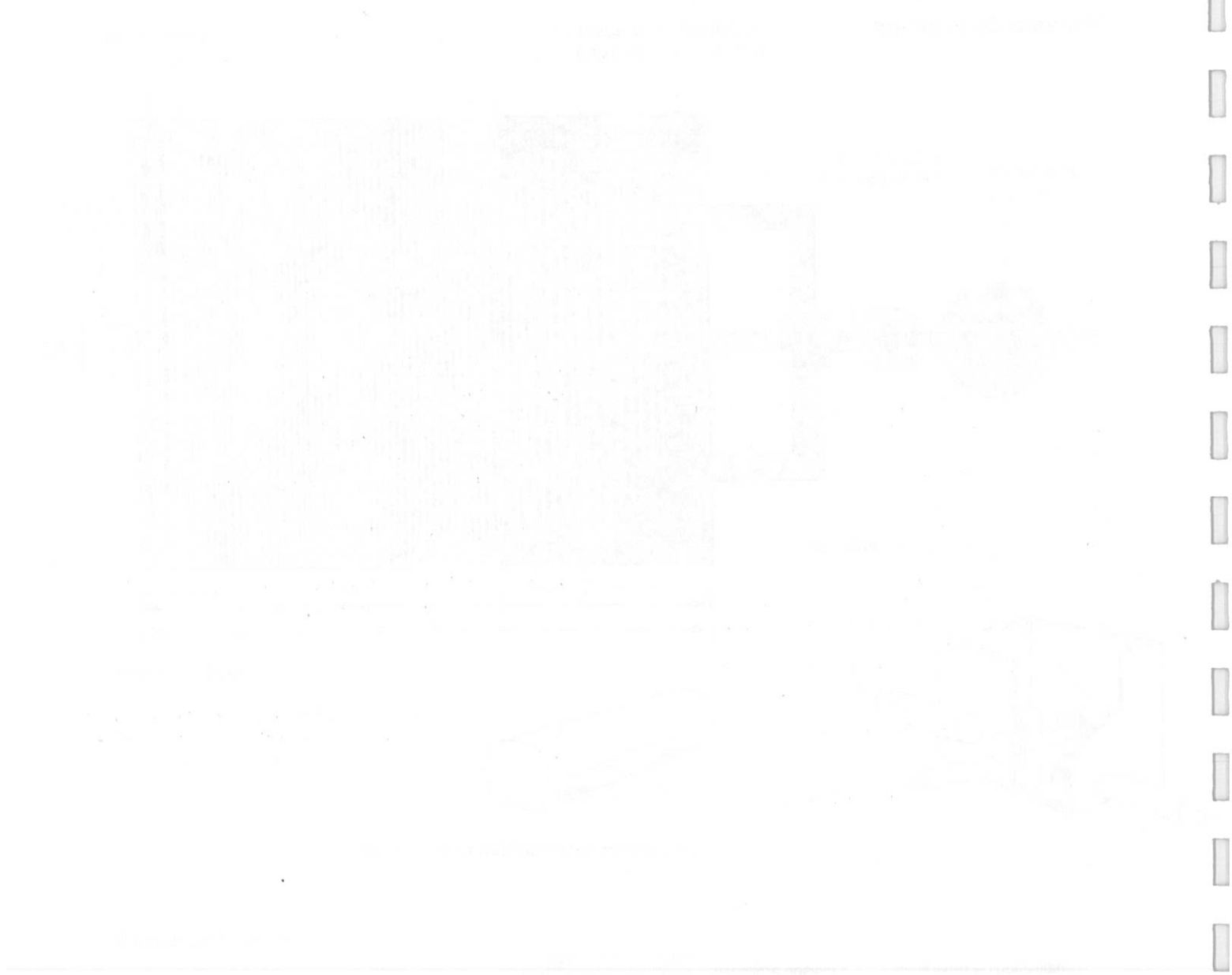
Schéma de principe



canalisation de répartition et de collecte

(coupe longitudinale)





Mise en œuvre du filtre à sable horizontal

☐ Le regard de distribution

Il divise le débit de l'effluent en plusieurs fractions **équivalentes** qui s'écoulent à différents niveaux de la canalisation de répartition du filtre horizontal.

☐ Les canalisations

LA CANALISATION DE REPARTITION : elle est en PVC, conçue **spécialement pour l'assainissement**. Ne pas utiliser un drain agricole ; les dimensions des orifices entraîneraient un colmatage rapide.

LA CANALISATION DE COLLECTE : c'est un drain rigide de mêmes caractéristiques que la canalisation de répartition, disposé parallèlement à cette dernière avec une différence de niveau d'environ 50 cm.

☐ Le filtre à sable

La surface du filtre à sable doit être libre de toute **construction, voirie et plantation** autre que du gazon. Dans une roche fissurée, les parois et le fond de la fouille seront protégés par un film imperméable de polyvinyle.

SURFACE DU FILTRE A SABLE :

Largeur : 1,50 mètres par pièce principale

Longueur : 6,00 mètres maximum

REALISATION DU FILTRE A SABLE :

- ▲ faire une fouille de 60 cm de profondeur avec une pente de 2 %.
- ▲ le terrassement est à proscrire lorsque le sol est détrempé ou en présence de nappe et source
- ▲ le regard de distribution, situé à l'extérieur du filtre à sable, a pour rôle de répartir l'effluent de manière égale vers les 3 regards de répartition.
- ▲ les 3 regards de répartition doivent être posés directement sur le gravier de façon horizontale et stable
- ▲ Disposer d'amont en aval :
 - . une couche de cailloux de granulométrie 10-40 mm sur 0,80 m de long
 - . une couche de graviers de 6 à 10 mm sur 1,20 m de long
 - . une couche de sable de granulométrie 0,3 - 0,6 mm sur 3,60 m de long.
 - . une nouvelle couche de graviers de granulométrie 6/10 mm

(sur 40 cm) dans laquelle se trouve la canalisation de collecte, orifices disposés vers le haut.

- . le regard de collecte est posé directement sur le fond, à la sortie du filtre à sable.
- . les tuyaux d'épandage raccordés au regard de répartition sont posés de façon horizontale sur le gravier, fentes vers le bas (**chaque extrémité de ces canalisations sera observée pour éviter tout écoulement latéral**).
- . l'ensemble est recouvert par un film anticontaminant pour éviter la contamination des matériaux filtrants par la terre végétale (à faire remonter sur les côtés).
- . finir par une couche de terre végétale (ne pas utiliser le tout-venant provenant de la fouille). Celle-ci doit laisser facilement s'effectuer les échanges gazeux.

Remarques :

- aucune séparation bâtie ne doit être faite entre les différentes tranches de matériaux (pour la réalisation une cloison temporaire aidera au maintien des matériaux. Elle devra être supprimée aussitôt après).
- pour éviter des cheminements préférentiels, on fera une petite cloison argileuse à la base de chaque changement de matériaux sur environ 5 cm de haut.
- en cas de risques d'apports d'eau de surface par ruissellement, il est conseillé de donner une forme de pente au-dessus du filtre et de détourner les eaux de surface par un petit fossé de col-lature ou par un entourage type plaques de béton.

☐ Regard de contrôle

Un regard pour effectuer des prélèvements de contrôle doit être réalisé sur la canalisation avant le rejet.

Entretien

En cas de colmatage, il faut remplacer le sable colmaté par du sable propre. Il est préférable de réserver la surface de terrain nécessaire à une extension éventuelle du filtre à sable.

Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau
Zone de l'étoile - Boulevard de Nomazy BP 1707 , 03017 Moulins Cedex,
Tél. 04.70.47.71.20, Télécopieur 04.70.47.71.15

Source : D.R.A.S.S. - D.D.A.S.S. AUVERGNE, pour le compte du Ministère de la Santé

Notes on the 1960s

The 1960s in the United States

The 1960s were a decade of significant social and political change in the United States. The decade was marked by the Vietnam War, the Civil Rights Movement, and the counterculture movement.

The Vietnam War

The Vietnam War was a major conflict that lasted from 1955 to 1975. It was a result of the Cold War and the struggle for independence in Vietnam.

The war was fought between North Vietnam and South Vietnam, with the United States supporting South Vietnam. The war was characterized by heavy bombing and the use of chemical weapons.

The Civil Rights Movement

The Civil Rights Movement was a period of social and political activism in the United States, aimed at ending racial segregation and discrimination against African Americans.

The movement was led by figures such as Martin Luther King Jr. and Rosa Parks. It resulted in the passage of the Civil Rights Act of 1964 and the Voting Rights Act of 1965.

The movement also led to the creation of the Black Panther Party and the Student Nonviolent Coordinating Committee (SNCC).

The Civil Rights Movement was a significant part of the 1960s, and it led to major changes in American society.

The movement was a result of the struggle for equality and justice for all people.

The Civil Rights Movement was a period of great courage and sacrifice.

Notes on the 1960s

The 1960s in the United States

The 1960s were a decade of significant social and political change in the United States. The decade was marked by the Vietnam War, the Civil Rights Movement, and the counterculture movement.

The Vietnam War

The Vietnam War was a major conflict that lasted from 1955 to 1975. It was a result of the Cold War and the struggle for independence in Vietnam.

The war was fought between North Vietnam and South Vietnam, with the United States supporting South Vietnam. The war was characterized by heavy bombing and the use of chemical weapons.

The Civil Rights Movement

The Civil Rights Movement was a period of social and political activism in the United States, aimed at ending racial segregation and discrimination against African Americans.

The movement was led by figures such as Martin Luther King Jr. and Rosa Parks. It resulted in the passage of the Civil Rights Act of 1964 and the Voting Rights Act of 1965.

The movement also led to the creation of the Black Panther Party and the Student Nonviolent Coordinating Committee (SNCC).

The Civil Rights Movement was a significant part of the 1960s, and it led to major changes in American society.

The movement was a result of the struggle for equality and justice for all people.

The Civil Rights Movement was a period of great courage and sacrifice.